



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 février 2017  
Français  
Original : anglais

[Start1]

## Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Vingt-septième session

1<sup>er</sup>-12 mai 2017

## Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\*

### Inde

\* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



## Introduction

1. Première démocratie au monde avec un sixième de la population mondiale, l'Inde est une société multiethnique, multiconfessionnelle et multilingue, plusieurs fois millénaire et respectueuse de la diversité et de la pluralité. S'appuyant sur un cadre constitutionnel axé sur les droits de la personne, un régime laïc, un système judiciaire indépendant, tout un éventail de commissions nationales et fédérales chargées de veiller au respect des droits de l'homme, une presse libre, et une société civile dynamique et désireuse de faire entendre sa voix, l'Inde continue à s'efforcer de remplir ses obligations en matière de droits de l'homme. Reconnaissant que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles et intimement liés, l'Inde accorde autant d'importance aux droits et libertés politiques et civils de ses citoyens qu'au développement socio-économique dont ils peuvent bénéficier. Consciente qu'en raison de certains facteurs historiques et de la persistance de certaines structures sociales, certains groupes sociaux peuvent être davantage exposés à l'exclusion, à la marginalisation et aux violations de leurs droits de l'homme, l'Inde fait de la liberté et du développement pour tous un objectif prioritaire en mettant en œuvre une série de mesures de protection et de discrimination positive. Soucieuse que nul ne soit laissé pour compte, l'Inde agit selon la devise « Sabka Saath, Sabka Vikas » (unité et progrès pour tous).

## I. Méthode d'élaboration du rapport

### A. Cadre conceptuel

2. Le présent rapport a été élaboré conformément à la décision [17/119](#) du Conseil des droits de l'homme. Il met en lumière les mesures adoptées depuis le dernier examen périodique par l'Inde en vue de protéger et promouvoir les droits de l'homme et de respecter les engagements qu'elle a pris en la matière. Il recense, dans toute la mesure du possible, les objectifs, les réalisations et les lacunes de l'action gouvernementale et les critères définis pour évaluer l'efficacité de celle-ci. Dans le même temps, l'Inde soutient que les chiffres ne suffisent pas à évaluer la situation du pays en matière de droits de l'homme. Pour l'Inde, comme pour tout autre pays, la réalisation des droits de l'homme est un projet de longue haleine, et ce rapport présente les mesures prises par le pays pour progresser sur la voie de cet objectif.

3. Le présent rapport a été élaboré, autant que faire se peut, conformément à la note d'orientation informelle diffusée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et datée du 8 novembre 2016. La plupart des recommandations acceptées par l'Inde lors du précédent examen périodique portaient sur des droits socio-économiques qui se réalisent progressivement à la faveur d'une action constante. Aussi, il a été choisi, au lieu de classer ces recommandations selon leur degré d'application - application intégrale ou partielle ou non-application -, de structurer le présent rapport autour des rubriques thématiques présentées à l'annexe 2 de la note d'orientation. Pour chacune de ces rubriques, le rapport présente d'abord brièvement les recommandations acceptées par l'Inde lors du précédent examen périodique et les engagements pris volontairement par le pays, le cas échéant. Il décrit ensuite les avancées enregistrées dans l'application de ces recommandations et fait le point sur le respect des engagements pris. En outre, à chaque rubrique est présentée toute question nouvelle ou fait nouveau relevant du même thème mais n'ayant fait l'objet d'aucune recommandation acceptée par le pays ou n'ayant donné lieu à aucun engagement.

4. Le présent rapport vise à favoriser la participation, l'échange et le dialogue sur les meilleurs moyens d'atteindre le but commun qu'est la promotion des droits de l'homme et, à cette fin, met en lumière les réalisations de l'Inde dans ce domaine ainsi que les difficultés et les obstacles auxquels elle fait face.

## **B. Méthode**

5. L'Inde voit dans l'élaboration du rapport national soumis dans le cadre de l'examen périodique universel une occasion de recueillir des avis sur sa législation et ses politiques visant à promouvoir les droits de l'homme. C'est pourquoi le pays a engagé de larges consultations dans le cadre de l'élaboration du rapport. Le Gouvernement indien a sollicité le concours de l'Université nationale de droit de Delhi (NLU) pour la première mouture du rapport. La NLU a organisé une série de consultations nationales auxquelles ont participé des représentants de la société civile, des institutions et des commissions nationales des droits de l'homme, et des universitaires, afin de contribuer à recenser les enjeux, les motifs de satisfaction, les défis et les obstacles dans le domaine de la promotion des droits de l'homme en Inde. Des représentants du Gouvernement ont participé à chacune de ces consultations. Ils ont en outre pris part à cinq consultations régionales et à une consultation nationale organisées par la Commission nationale des droits de l'homme. Un avant-projet du rapport national a été mis en ligne afin de recueillir les commentaires du public. Les avis recueillis ont été communiqués aux ministères concernés lors d'une série de réunions interministérielles.

## **II. Application des recommandations acceptées, tenue des engagements pris volontairement et autre faits nouveaux**

### **A. Questions transversales**

#### **Un développement durable qui profite à tous**

6. Lors du deuxième Examen périodique universel, l'Inde s'est engagée à poursuivre ses efforts en matière de développement socio-économique et d'élimination de la pauvreté. Elle a convenu de faire progresser la jouissance des droits économiques et sociaux en mobilisant davantage de ressources à cette fin, et de s'attacher à faire en sorte que chacun bénéficie de ces droits, notamment les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les pauvres et les minorités. À cette fin, le pays a également décidé de mettre en place des mécanismes de surveillance pour s'assurer que ses politiques progressistes atteignent leurs objectifs. L'Inde s'est en outre engagée à continuer de promouvoir dans son administration publique une culture de transparence, d'ouverture et de responsabilité, qui a été instaurée par la loi sur le droit à l'information.

7. L'élimination de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable qui profite à tous sont des priorités absolues pour l'Inde. Les politiques et priorités du pays font écho au Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>.

8. L'Inde considère qu'il est essentiel d'instaurer un développement équitable et qui profite à tous pour que chacun puisse vivre dignement, en sécurité, librement et de façon autonome. Aussi a-t-elle mis en œuvre une série de politiques socio-économiques ambitieuses afin de répondre aux divers besoins fondamentaux des populations, notamment en matière de santé, d'éducation, de logement, d'atténuation de la pauvreté, d'autonomisation des femmes, de sécurité alimentaire et de sécurité sociale. Consciente de la nécessité d'instaurer un développement

durable et de l'antagonisme qui peut exister entre une croissance concurrentielle et une croissance sans exclusion, l'Inde oriente ses politiques de manière à concilier la croissance économique avec l'impératif d'une redistribution des dividendes de cette croissance à toutes les composantes de la société.

9. Lancé en 2016, le dispositif « Stand-Up India » illustre cet engagement en facilitant l'octroi de prêts bancaires aux entrepreneurs membres des castes et des tribus répertoriées, ainsi qu'aux entrepreneuses, pour favoriser la création de sociétés pionnières dans les secteurs de l'industrie, des services ou du commerce.

10. La loi phare de 2005 sur le droit à l'information a permis de renforcer considérablement la responsabilisation du gouvernement et la transparence de son action. Le Gouvernement est résolu à soutenir ceux qui se prévaudront de cette loi et à les protéger contre le harcèlement et d'éventuels préjudices. C'est à cette fin qu'a été adoptée en 2014 la loi sur la protection des lanceurs d'alerte.

11. Afin de soutenir les efforts de lutte contre la corruption et de renforcer l'application du principe de responsabilité, la loi « Lokpal and Lokayuktas », promulguée en 2013, a créé des postes de médiateurs chargés d'enquêter sur les allégations de corruption mettant en cause des fonctionnaires.

12. Afin de prévenir les détournements liés à la corruption et de veiller à ce que les prestations soient versées à leurs bénéficiaires légitimes, l'Inde a mis au point l'identifiant unique Aadhaar, qui donne accès à tout un éventail d'informations sur les bénéficiaires et facilite leur identification grâce à l'utilisation de données biométriques, l'objectif étant que les prestations et subventions aillent aux bonnes personnes. Pour mieux ancrer institutionnellement ce projet, le Parlement a adopté en 2016 la loi sur l'identifiant Aadhaar (versement ciblé d'allocations et d'autres subventions, prestations et services). À ce jour, 1,08 milliard de cartes Aadhaar ont été délivrées.

13. L'autre volet clé de la politique de développement de l'Inde et de son action en faveur d'une bonne gouvernance et de la création d'une société du savoir est le programme « Inde numérique ». Lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ce programme vise à faire de l'Inde une société numérique en améliorant la connectivité, l'accès au savoir, la fourniture de services et le cybergouvernement grâce à des moyens numériques.

### **Changement climatique et environnement**

14. L'Inde est résolue à poursuivre ses efforts en matière de politiques environnementales. Elle a formulé le concept de « justice climatique » pour exprimer sa conviction en un traitement des changements climatiques fondé sur l'éthique et centré sur l'humain. La Cour suprême de l'Inde a également reconnu le droit à un environnement propre comme faisant partie intégrante du droit à la vie garanti à chacun par la Constitution indienne<sup>2</sup>.

15. L'Inde a pris l'initiative de lancer à l'échelle nationale une action d'envergure en faveur du climat, pour prendre la voie d'un développement plus durable. Le pays s'efforce de donner à tous ses citoyens accès à des sources d'énergie modernes et propres.

16. L'Inde a donné la priorité aux techniques d'exploitation des énergies renouvelables et mis en œuvre une action ambitieuse au niveau national afin que la production cumulée d'électricité issue de sources d'énergie non fossiles atteigne 40 % d'ici 2030<sup>3</sup>.

17. L'Inde a facilité l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en le ratifiant en octobre 2016, renouvelant ainsi son engagement concernant sa contribution déterminée au niveau national.

18. Outre les mesures audacieuses et ambitieuses adoptées à l'échelle nationale, l'Inde a milité en faveur de l'acceptation des principes de responsabilité historique, d'équité et de responsabilité commune mais différenciée, afin de défendre les intérêts des populations des pays en développement.

19. En octobre 2016, l'Inde a joué un rôle constructif lors de la réunion des parties au Protocole de Montréal tenue à Kigali, qui visait à modifier ledit Protocole de manière à élargir son champ d'application aux hydrofluorocarbones.

20. Des politiques spéciales ont été mises en œuvre pour sensibiliser les citoyens au développement de forêts urbaines et promouvoir les villes vertes faisant des choix judicieux du point de vue climatique<sup>4</sup>. L'Inde s'enthousiasme de l'augmentation du couvert forestier, passé de 21,05 % en 2011 à 21,34 % à ce jour, et s'attachera à renforcer cette tendance.

21. La conservation des ressources en eau est une priorité du Gouvernement. Préoccupée par la pollution constante des masses d'eau et l'épuisement des eaux souterraines, l'Inde a mis en œuvre des dispositifs innovants pour améliorer les systèmes d'irrigation<sup>5</sup> ainsi que la préservation des zones humides<sup>6</sup>, des masses d'eau et de leurs écosystèmes respectifs<sup>7</sup>. Le projet de loi type relatif aux eaux souterraines, diffusé par l'administration centrale auprès des États, a été adopté par 15 de ces derniers à ce jour<sup>8</sup>.

22. L'Inde a lancé plusieurs initiatives visant à améliorer la qualité de l'air dans ses villes<sup>9</sup>. Le Gouvernement a également créé un indice national de qualité de l'air pour permettre aux citoyens de s'informer de la qualité de l'air près de chez eux. L'Inde demeure préoccupée par la qualité de l'air et est résolue à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'attaquer à ce problème. La Cour suprême de l'Inde et le tribunal national spécialisé chargé des questions environnementales (National Green Tribunal) suivent également cette question.

23. Conformément à son engagement en faveur du développement durable, l'Inde travaille à une transition vers des sources d'énergie plus propres pour ses activités de développement. Le pays s'attache constamment à fournir une énergie propre à un tarif abordable, notamment au moyen de dispositifs ciblés<sup>10</sup> et d'une budgétisation séparée<sup>11</sup>. L'Inde s'intéresse de près aux techniques d'exploitation des énergies renouvelables, dont l'énergie nucléaire.

24. Conformément à ses obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Inde a lancé en 2014 un programme d'action relatif aux changements climatiques, qui vise à créer des capacités scientifiques et analytiques permettant d'évaluer l'évolution du climat, et à renforcer les capacités existantes en la matière, ainsi qu'à définir un cadre pour la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux changements climatiques adoptés au niveau des États et au niveau fédéral. L'Inde a déjà présenté deux communications nationales dans le cadre de la CCNUCC, dans lesquelles elle décrit en détail les mesures prises en application de la Convention-cadre.

25. Consciente de la nécessité de mieux appliquer les normes environnementales, l'Inde continue d'œuvrer en vue de l'application effective de ces normes.

### **Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme**

#### *1. Formation des agents des services de sécurité aux droits de l'homme*

26. L'Inde s'est engagée à poursuivre et intensifier ses efforts en matière de formation et d'information des agents des services de sécurité et autres agents de la force publique dans le domaine des droits de l'homme.

27. L'Inde demeure résolue à insuffler des valeurs axées sur le respect des droits de l'homme à ses agents des services de sécurité. Les forces de sécurité indiennes sont formées aux droits de l'homme ainsi qu'à des méthodes de répression humaines, au moyen de programmes élaborés par la Commission nationale des droits de l'homme et dispensés dans les écoles de police, les instituts de formation de l'armée et d'autres organismes similaires.

28. L'Inde demeure résolue à collaborer avec d'autres pays afin de finaliser la convention générale sur le terrorisme international.

## 2. *Autres questions*

29. La loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées a suscité des préoccupations, mais cette loi s'applique uniquement dans les zones qui sont le théâtre de troubles et où le droit commun et l'action habituelle des services de répression sont jugés insuffisants pour faire face à des circonstances exceptionnelles, comme en cas d'insurrection. La question de l'opportunité d'abroger cette loi ou de maintenir les sanctions fait l'objet d'un vif débat politique dans le pays. En 2015, tandis qu'un État décidait d'annuler l'application de cette loi sur son territoire, le pouvoir judiciaire d'un autre État demandait au Gouvernement d'envisager son application dans certaines parties de son territoire<sup>12</sup>. Une commission établie par le Gouvernement a recommandé qu'aucune approbation ne soit exigée pour engager des poursuites contre les agents des services de sécurité en cas d'infraction à caractère sexuel.

30. La Cour suprême de l'Inde a confirmé la constitutionnalité de la loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées et donné des directives strictes concernant l'exercice du pouvoir dans le cadre de cette loi<sup>13</sup>. Elle a récemment jugé qu'il n'était pas admissible que les forces armées de l'Union aient recours à une force excessive ou à des mesures de représailles dans l'exercice de leurs fonctions sous couvert de cette loi, et que celle-ci ne conférerait pas une immunité générale aux agents des services de sécurité dans les cas où ils seraient responsables d'un décès injustifié ou auteurs d'une infraction elle aussi injustifiée<sup>14</sup>.

31. D'aucuns ont estimé que des dispositions de la loi de 1967 sur la prévention des activités illégales, qui autorise l'État à placer une personne en détention jusqu'à 180 jours sans chef d'accusation et qui limite le pouvoir des tribunaux d'accorder une libération sous caution dans les affaires en cours d'instruction, pourraient donner lieu à des abus<sup>15</sup>. Ces dispositions ont été promulguées afin de faire face à la menace terroriste et insurrectionnelle pressante. Consciente que la réponse de l'État face à ces menaces ne doit pas engendrer de violations des normes relatives aux droits de l'homme, l'Inde est déterminée à n'appliquer ces dispositions qu'en des circonstances exceptionnelles.

## **B. Droits civils et politiques**

### **Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne**

#### *1. Torture*

32. L'Inde s'est engagée à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

33. Le pays demeure résolu à ratifier cette Convention. La Commission du droit indienne examine actuellement les modifications à apporter au droit interne avant la ratification. Le Gouvernement a demandé à la Commission d'étudier la question et de présenter un rapport exhaustif couvrant tous les aspects du droit pénal, afin que

des modifications puissent être apportées au Code pénal, au Code de procédure pénale, à la loi relative aux éléments de preuve, etc. En attendant, les actes de torture restent passibles de sanctions au titre de diverses dispositions du Code pénal indien<sup>16</sup>. Les plus hautes instances judiciaires du pays servent également de rempart contre de telles violations.

## 2. *Disparitions forcées*

34. L'Inde s'est engagée à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

35. L'Inde a signé la Convention et est préoccupée par cette question des disparitions forcées. Pour remédier à ce problème, l'Inde coopère avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires en lui communiquant occasionnellement des faits relatifs à des affaires. Afin de lutter contre les disparitions dans le cadre de gardes à vue, la Commission nationale des droits de l'homme a également publié des principes directeurs détaillés relatifs aux arrestations, en complément des directives publiées dans ce domaine par la Cour suprême. Grâce à ses programmes de formation, la Commission nationale des droits de l'homme continue de sensibiliser le personnel de police et de sécurité afin de prévenir de telles violations.

## 3. *Droit à la protection contre l'arrestation et la détention arbitraires*

36. Afin de renforcer la garantie constitutionnelle contre l'arrestation et la détention arbitraires, et de limiter les abus liés au pouvoir d'arrestation, la Cour suprême a publié en 2014 des directives ordonnant aux policiers de ne procéder à aucune arrestation pour des infractions passibles d'une peine de sept ans de prison ou moins, sauf circonstances exceptionnelles, et a chargé les magistrats de veiller au respect des normes relatives à l'arrestation<sup>17</sup>.

37. La Commission nationale des droits de l'homme examine régulièrement des plaintes pour arrestation et détention illégales. Entre 2012 et 2016 elle a enregistré 2 361 affaires relatives à des arrestations illégales, dont 1 075 ont été classées. Elle a émis des avis dans 82 affaires et octroyé une indemnisation dans 22. Au cours de la même période, la Commission a enregistré 5 370 affaires de détention illégale, dont 2 297 ont été classées. Elle a émis des avis dans 198 affaires et recommandé une réparation pécuniaire dans 46. À chaque fois, la plupart des affaires ont été transmises aux commissions des droits de l'homme des États.

## 4. *Exécutions extrajudiciaires*

38. L'Inde, consciente des problèmes que posent les exécutions extrajudiciaires en matière de droits de l'homme, a pris les mesures requises pour que les auteurs de telles violations aient à répondre de leurs actes. Dans son rapport sur l'Inde, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a pris acte d'une baisse générale du nombre d'homicides illégaux au cours des dernières années. La Commission nationale des droits de l'homme dispose d'un mécanisme solide permettant de suivre les affaires d'exécutions extrajudiciaires. En 2014, la Cour suprême indienne a publié des directives détaillées visant à promouvoir la conduite d'enquêtes efficaces et indépendantes sur de tels faits, qui prévoient notamment l'enregistrement obligatoire des premières informations collectées en cas de décès survenu lors d'une confrontation avec les forces de l'ordre, l'instruction de l'affaire par un magistrat, la conduite d'une enquête soit par le Département d'enquête criminelle soit par un autre organe indépendant et l'interdiction des promotions indues ou des décorations pour faits de bravoure attribués à des policiers impliqués dans de tels homicides avant que la sincérité de



la confrontation ait été attestée<sup>18</sup>. Les autorités judiciaires assurent également un suivi des enquêtes dans des cas particuliers comme par exemple l'affaire *Extra Judicial Execution Victim Families Association*, dans laquelle le tribunal a statué que tout décès causé par les forces armées dans une zone en proie à des troubles devait faire l'objet d'une enquête menée par la Commission nationale des droits de l'homme et le Département d'enquête criminelle<sup>19</sup>.

#### 5. *Peine de mort*

39. La législation indienne stipule que la peine de mort doit être réservée aux cas les plus rares<sup>20</sup>, c'est-à-dire lorsque le crime commis revêt un caractère ignoble propre à marquer les esprits. En 2015, la Commission du droit indienne a estimé que le principe de rareté extrême ne pouvait pas constituer une norme claire, cohérente et non arbitraire permettant de décider dans quels cas la peine de mort devait s'appliquer. Elle a recommandé d'abolir à terme cette sentence pour tous les crimes, dans un premier temps en consentant deux exceptions, le terrorisme et l'état de guerre. Le rapport de la Commission est en cours d'examen par le Gouvernement.

40. Trois terroristes ont été condamnés à mort en Inde, entre 2012 et 2015. À l'issue d'un procès équitable et mené dans le respect des règles de l'état de droit, les trois accusés ont été condamnés pour crimes à caractère terroriste ayant entraîné la mort de personnes innocentes et menacé la paix et la sécurité de la nation.

41. N'ignorant pas qu'une incarcération prolongée dans le couloir de la mort représente une forme de torture pour un détenu dans l'attente d'être gracié, la Cour suprême a considéré qu'une telle attente justifiait de commuer la peine capitale. Elle a également élaboré diverses directives visant à renforcer les garanties procédurales dont bénéficient les condamnés à mort<sup>21</sup>.

#### **Administration de la justice et accès à la justice**

42. L'Inde a accepté de continuer à promouvoir un égal accès à la justice pour tous et s'est engagée à réduire le nombre de dossiers en souffrance et les retards pris dans le traitement des affaires instruites par les tribunaux, ainsi qu'à fournir une aide judiciaire plus substantielle aux personnes indigentes ou marginalisées.

43. En vue de remédier aux retards et arriérés, la Commission du droit indienne a examiné la question et a préconisé un certain nombre de changements institutionnels qui faciliteraient une administration plus rapide de la justice<sup>22</sup> et qui font l'objet d'une analyse attentive du Gouvernement et de la Cour suprême indienne. Le Gouvernement indien travaille également en coordination avec les autorités judiciaires afin d'étudier d'autres moyens de régler ce problème. Ainsi, la Mission nationale pour l'administration de la justice et les réformes juridiques, chargée spécifiquement de réduire les retards et arriérés dans le système judiciaire, a à son actif l'augmentation de l'effectif autorisé de magistrats, passé de 17 715 à la fin de 2012 à 21 320 en juin 2016.

44. L'accès à la justice reste une priorité pour l'Inde. Dans tout le pays, les services juridiques fournissent une aide judiciaire aux groupes marginalisés et vulnérables. Entre 2012-13 et 2016-17 (jusqu'en septembre 2016), 6,12 millions de personnes, dont des femmes, des enfants, des détenu(e)s et des membres de castes/tribus répertoriées et de classes arriérées, ont bénéficié d'une aide judiciaire gratuite. Récemment, ce dispositif a été étendu aux détenus condamnés à mort afin de leur donner la possibilité d'introduire des recours en grâce en bonne et due forme<sup>23</sup>. La Cour suprême a publié des directives à l'intention des services juridiques, lesquelles sont destinées à préserver la qualité de l'aide judiciaire



fournie<sup>24</sup>. En outre, des centres de secours polyvalents nouvellement créés fournissent une aide judiciaire aux victimes d'actes de violence sexuelle.

45. Le Gouvernement indien a noué un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin de faciliter l'accès à la justice des groupes de population marginalisés<sup>25</sup>.

46. En 2015, l'Administration nationale des services juridiques (National Legal Services Authority, NALSA) a conçu un plan qui prévoit de fournir aux enfants des services juridiques, dans l'optique de leur protection et qui tient compte de leurs besoins spécifiques<sup>26</sup>.

47. En 2015 également, la NALSA a élaboré un deuxième plan destiné à fournir une assistance juridique ou autre aux personnes atteintes de pathologies et de déficiences mentales, afin de les aider à communiquer avec le système judiciaire.

48. L'Inde a pris diverses mesures pour que les personnes accusées de crimes soient jugées rapidement. Le Gouvernement a adressé aux autorités des différents États du pays une directive aux fins de l'application de la section 436A du Code de procédure pénale qui vise à réduire la surpopulation carcérale. Il a également recommandé que soient créés, dans chaque district, des comités chargés d'examiner les cas de prisonniers en attente de procès et de les évaluer périodiquement, l'objectif étant d'aboutir à la libération anticipée des détenus.

49. Soucieux d'assurer dans tous les établissements pénitentiaires du pays des conditions de détention garantissant la protection des droits de l'homme et de la dignité des prisonniers sur le plan de l'alimentation, des vêtements, de l'hygiène et de la santé, le Gouvernement a approuvé l'édition de 2016 d'un nouveau guide de la prison-modèle, qui prône des mesures sanitaires tenant spécifiquement compte des besoins des femmes, une sensibilisation du personnel pénitentiaire aux spécificités liées à l'appartenance sexuelle, des dispositions applicables aux enfants des détenues et d'autres mesures similaires. Le guide traite également de l'inspection des prisons et indique expressément les droits des condamnés à mort. La Cour suprême, ayant également pris connaissance des conditions d'incarcération, a chargé les dirigeants d'établissements pénitentiaires de faire en sorte que les détenus jouissent d'une alimentation, de vêtements, de conditions d'hygiène et de soins de santé conformes qui garantissent le respect de leur dignité humaine<sup>27</sup>.

## **Libertés fondamentales et participation à la vie publique et politique**

### *1. Liberté d'expression*

50. L'Inde a accepté une recommandation visant à garantir aux journalistes un environnement de travail sûr.

51. L'Inde considère que la liberté d'expression occupe une place centrale dans son ordre constitutionnel. En parallèle, une série de lois interdisant les discours socialement préjudiciables ont été édictées en vue de protéger la nature pluraliste du pays et son tissu sociétal multiconfessionnel et multiethnique, et de promouvoir l'harmonie sociale<sup>28</sup>. Certaines de ces lois, telles que celles qui criminalisent la diffamation et la sédition, ont été entérinées par la Cour suprême, celle-ci ayant considéré qu'elles ne contrevenaient pas au droit à la liberté d'expression<sup>29</sup>. En revanche, la Cour suprême a annulé la section 66A de la loi relative à l'informatique (Information Technology Act) dont elle a estimé qu'elle était trop générale et qu'elle restreignait de façon abusive le droit à la liberté d'expression<sup>30</sup>.

52. Le Conseil indien de la presse (Press Council of India, PCI) œuvre à la sécurité des journalistes et s'attache à préserver et à protéger la liberté de la presse. Il a créé un sous-comité et a présenté un rapport sur la question, rapport

actuellement examiné par le Gouvernement. En 2016, le PCI a adressé une lettre à tous les États et territoires fédéraux, pour leur demander de fournir des informations sur les affaires qu'ils ont enregistrées et dans lesquelles des journalistes ont été menacés, agressés voire assassinés, et sur l'état d'avancement du traitement de ces affaires. Le Gouvernement a également pris bonne note de la nécessité de prendre des mesures tenant compte de l'appartenance sexuelle afin d'assurer la protection des femmes journalistes.

2. *Droits de l'homme et Internet*

53. L'Inde est d'avis qu'il importe d'étendre les garanties relatives à la liberté d'expression aux activités en ligne, tout en étant consciente des nombreuses possibilités d'utiliser Internet à des fins d'incitation à la violence, de propagation de rumeurs et de propos haineux et d'exercice d'autres activités illégales. Soucieuse d'empêcher une utilisation arbitraire du pouvoir de blocage des contenus sur Internet, la Cour suprême a mis en place divers garde-fous procéduraux ad hoc tels que le droit de faire appel d'une décision de blocage et l'obligation de motiver par écrit un ordre de ce type<sup>31</sup>.

3. *Droit à la vie privée et surveillance*

54. Le Gouvernement indien a décidé d'établir un système de contrôle centralisé (Centralized Monitoring System, CMS) afin d'automatiser le processus légal d'interception et de surveillance des télécommunications; ce dispositif devrait être complètement opérationnel en 2017.

55. L'Inde considère que son programme de surveillance sert ses intérêts de sécurité nationale et que les garanties fournies par la loi, à savoir la transmission sûre des contenus, l'obligation d'obtention d'une autorisation auprès de hauts responsables et l'existence d'un comité d'examen chargé de superviser l'octroi de cette autorisation, sont suffisantes pour apaiser les préoccupations concernant le droit à la vie privée et la liberté d'expression. Conscient toutefois qu'un tel système peut avoir des répercussions sur la liberté d'expression, le Gouvernement s'apprête à légiférer sur le droit à la vie privée.

4. *Défenseurs des droits de l'homme*

56. L'Inde s'emploie résolument à faire en sorte que les personnes œuvrant à la promotion et à la protection des droits de l'homme bénéficient d'un environnement de travail sûr. La Commission nationale des droits de l'homme, considérant également que cette question est prioritaire, a créé une plateforme permettant de signaler les violations et d'indemniser les victimes.

57. L'Inde n'en considère pas moins que les activités des défenseurs des droits de l'homme doivent s'inscrire dans le cadre légal national et respecter les droits garantis par sa Constitution.

5. *Liberté de religion*

58. L'Inde est déterminée à redoubler d'efforts pour garantir la liberté de religion de tous.

59. Consciente de l'importance que revêt la liberté de religion pour permettre à chacun de jouir en toute sécurité de ses droits et de vivre dans la dignité, l'Inde a à cœur de préserver le caractère séculier, multiethnique, multiconfessionnel et pluriel du pays, et de lutter contre les formes d'intolérance, de violence et de discrimination religieuses. Le Gouvernement a le devoir moral d'assurer une complète liberté de religion et de faire en sorte que chacun puisse exercer son droit

imprescriptible de conserver ou d'adopter la foi de son choix, sans contrainte. Société multiconfessionnelle, l'Inde considère les lois anti-conversion comme des garanties majeures contre la coercition et l'encouragement à se convertir ou à se reconverter à une autre religion.

60. Afin de renforcer les mesures d'aide aux victimes d'actes de violence interethnique, le Gouvernement a porté de 300 000 à 500 000 roupies le montant de l'indemnité prévue dans de tels cas. Cette mesure s'ajoute à d'autres directives données par les tribunaux, en particulier la Cour suprême, concernant les mesures de réadaptation et d'autres dispositions destinées à venir en aide à ces personnes.

61. Le Gouvernement indien a publié des directives visant à favoriser l'harmonie interethnique, qui présentent les procédures opérationnelles permanentes applicables dans les cas de violence interethnique.

### **Lutte contre toutes les formes de traite d'êtres humains**

62. L'Inde s'est engagée à intensifier et à accélérer ses efforts pour lutter contre la traite d'êtres humains en mettant en place des mécanismes de surveillance visant à éliminer ce phénomène et à protéger et réinsérer les personnes qui en ont été victimes.

63. L'Inde a amendé sa législation pénale et alourdi les peines encourues par les personnes qui se livrent à la traite d'êtres humains<sup>32</sup>.

64. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Gouvernement indien a créé 330 groupes de lutte contre la traite d'êtres humains, qui sont chargés d'organiser la répression de façon efficace et coordonnée. Aux fins du renforcement de l'application des lois visant à lutter contre la traite, divers programmes de formation sont régulièrement proposés au personnel de police et aux juges<sup>33</sup>. La Cour suprême indienne, également saisie de la question, a chargé les gouvernements des États fédéraux d'établir des procédures opérationnelles permanentes visant à lutter contre la traite, en particulier celle des enfants<sup>34</sup>.

65. L'Inde collabore avec ses voisins, comme le Bangladesh, dans le cadre d'accords de coopération bilatérale qui visent à prévenir la traite transfrontalière.

66. Conscient que les enfants sont des proies particulièrement exposées s'agissant de la la traite et des violations connexes, le Gouvernement indien a lancé des opérations qui visent à retrouver les enfants disparus. En 2015-2016 seulement, les opérations « Smile » et « Muskaan » ont permis de retrouver 28 000 enfants. Le dispositif baptisé « Khoya Paaya » associe la population à la recherche des enfants disparus.

67. Partant du principe que l'action répressive ne répond que partiellement aux multiples violations des droits humains commises à l'encontre d'une personne soumise à la traite, l'Inde a également établi divers dispositifs de réinsertion des victimes<sup>35</sup>. Outre les programmes généraux destinés à autonomiser les personnes vulnérables les plus exposées au risque d'être victimes de la traite, l'Inde a créé divers plans de lutte comprenant des mesures adaptées aux besoins spécifiques des victimes, à savoir la fourniture, entre autres, de services juridiques, d'un logement et d'un accompagnement.

68. En vue de traiter l'ensemble des questions relatives à la traite d'êtres humains, le Gouvernement participe à des consultations approfondies associant les différentes parties prenantes et portant sur un nouveau projet de loi visant à lutter contre ce phénomène.

69. L'Inde s'est également efforcée de faire appliquer les lois interdisant et abolissant les formes de travail servile, la Commission nationale des droits de l'homme étant investie d'un mandat spécifique en la matière. Afin d'améliorer la situation des personnes soumises au travail servile, le Gouvernement a récemment modifié son programme de réinsertion des travailleurs asservis et s'attache également à renforcer la protection sociale de ces personnes.

## C. Droits économiques, sociaux et culturels

### Droit à la sécurité sociale

70. L'Inde a accepté de poursuivre l'action qu'elle mène pour promouvoir la sécurité sociale et élaborer une politique relative à l'emploi. Elle a également accepté de continuer à s'efforcer de diffuser le modèle de croissance rurale prôné par la loi nationale de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi (Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act, MGNREGA).

71. Le fonds de prévoyance pour les employés (Employees' Provident Fund, EPF) et le plan d'assurance d'État destiné aux employés (Employees State Insurance, ESI) restent les principaux dispositifs de sécurité sociale du secteur organisé. Le Premier Ministre a lancé la deuxième vague de réformes concernant la compagnie d'assurance d'État (Employees State Insurance Corporation, ESIC) afin d'améliorer la couverture sociale et l'application du plan. Le dispositif de l'EPF est révisé régulièrement afin d'offrir toujours plus d'avantages, y compris l'augmentation des plafonds salariaux.

72. Les personnes employées dans le secteur non organisé ne bénéficiant pas de sécurité sociale et étant donc plus vulnérables au licenciement, l'Inde considère ce secteur comme l'une de ses priorités. Le Gouvernement a lancé divers programmes et renforcé certains dispositifs existants, agissant essentiellement dans le cadre de loi sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur non organisé (Unorganized Workers (Social Security) Act) de 2008<sup>36</sup>. Regroupés sous la bannière du programme national d'assistance sociale (National Social Assistance Programme, NSAP), cinq dispositifs permettent d'aider sur le plan financier ou autre les personnes âgées, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, les veuves et les personnes handicapées<sup>37</sup>. Le financement de ce programme est passé de 84,47 milliards de roupies en 2012-2013 à environ 106,35 milliards de roupies en 2015. À ce jour, environ 432,95 milliards de roupies ont été alloués à ce projet et quelque 144 millions de personnes en ont bénéficié. En outre, le fonds de pension Pradhan Mantri Atal Pension Yojana, créé en 2015, vise prioritairement le secteur non organisé tout en étant ouvert à tous les citoyens âgés de 18 à 40 ans<sup>38</sup>.

73. Afin de réduire les vulnérabilités engendrées par une santé défaillante, les familles vivant sous le seuil de pauvreté et diverses catégories de travailleurs du secteur non organisé bénéficient d'une assurance maladie offrant des prestations de santé réglées de manière scripturale, au moyen d'une carte à puce<sup>39</sup>.

74. Le Gouvernement a mis en place plusieurs régimes d'assurance accessibles à tous moyennant un coût modique; le Pradhan Mantri Suraksha Bima Yojna, qui couvre le risque d'accident, et le Pradhan Mantri Jeevan Jyoti Bima Yojna, une assurance-vie, en sont deux exemples phares. Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou légèrement au-dessus peuvent contracter une assurance-vie dans le cadre du plan Aam Aadmi Bima Yojana<sup>40</sup>.

75. Le Gouvernement reste déterminé à améliorer la mise en œuvre de tous ces programmes, afin de renforcer progressivement le filet de protection sociale offert à la population.

## **Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables**

76. L'Inde s'est engagée à promouvoir le droit à l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi et sur le lieu de travail.

77. L'Inde s'emploie actuellement à regrouper l'ensemble des textes relatifs au droit du travail dans quatre codes<sup>41</sup>, en vue d'assurer transparence et cohérence à tous les niveaux. Le Parlement examine actuellement divers amendements visant à adapter la loi sur le travail dans les usines aux progrès technologiques et à l'évolution rapide de l'économie mondiale. Il s'agit de garantir la sécurité au travail, de prévenir les risques sanitaires et les maladies, de veiller au respect des règles et à la conduite d'inspections transparentes et de favoriser l'activité des entreprises à forte intensité de main d'œuvre.

78. Le Gouvernement a examiné en détail le mécanisme permettant d'évaluer le respect du droit du travail. Les employeurs sont désormais tenus de rendre compte de leur respect du droit du travail au moyen d'un portail Internet unique et dédié : le portail Shram Suvidha. Le Gouvernement est convaincu que le passage d'un mécanisme reposant sur un système d'inspections à un mécanisme d'auto-évaluation permettra de mieux organiser le respect du droit du travail, et que la conduite d'inspections ciblées fondées sur des critères objectifs aidera à mieux protéger les droits des employés, conformément aux objectifs de développement poursuivis par le pays.

79. Si le Gouvernement n'ignore pas la nécessité de ratifier les Conventions n° 87 et 98 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et reconnaît qu'il s'agit là d'un sujet crucial, certaines questions restent néanmoins en suspens, notamment s'agissant de l'étendue des droits devant être accordés aux fonctionnaires. L'Inde a engagé des discussions avec l'OIT et d'autres pays membres disposant de normes juridiques semblables aux siennes afin de régler ces questions.

80. L'Inde a mis sur pied un programme phare relatif à l'emploi, issu de la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi dans les zones rurales, qui garantit certains droits à l'échelon national. Le pays s'emploie activement à remédier aux problèmes de la fuite et de l'insuffisance des ressources. Le budget alloué à la mise en œuvre de la loi nationale Mahatma Gandhi n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Le Gouvernement se réjouit de ce que 57 % des 1,4 milliard jours de travail générés par cette loi ont bénéficié à des femmes. En dehors de cette loi, les résultats enregistrés en termes de création d'emplois dans le cadre de programmes conjoints de formation sont extrêmement encourageants<sup>42</sup>.

81. Une fois la question de l'emploi résolue, le Premier Ministre a engagé la population à œuvrer à réaliser le prochain objectif, faire du pays un vivier de talents au rayonnement mondial grâce à l'Initiative de développement des compétences en Inde<sup>43</sup>, dont les jeunes sont les principaux bénéficiaires. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé en 2013 le programme Seekho aur Kamao, qui cible les groupes marginalisés du pays. Il a aussi récemment lancé le programme Pradhan Mantri Kaushal Vikas Yojana, qui a déjà permis de former 19 millions de jeunes. Grâce à ces divers programmes, le Gouvernement facilite la création d'emplois et l'accès au marché du travail<sup>44</sup>. Grâce à la Mission nationale concernant les moyens de subsistance en milieu urbain, le Gouvernement aide les populations vulnérables sur le plan économique à s'organiser en groupes d'entraide et à développer leurs compétences, afin qu'elles accèdent plus facilement à un emploi salarié ou indépendant. Dans le cadre de cette Mission, 1,4 million de personnes ont reçu une formation professionnelle entre 2012 et 2015<sup>45</sup>.

### **Autonomisation économique des femmes**

82. L'Inde a pris diverses mesures pour promouvoir une participation égale des femmes sur le marché du travail, veiller à ce qu'elles bénéficient de conditions de travail sûres et dignes et plus globalement pour faciliter leur autonomisation socioéconomique. La loi sur le travail dans les usines fait actuellement l'objet d'une révision visant à en abroger les dispositions discriminatoires et à exiger des employeurs qu'ils mettent davantage d'infrastructures à la disposition de leurs employées<sup>46</sup>. L'Inde a pris une initiative radicale en décidant d'autoriser le recrutement des femmes dans l'ensemble des unités combattantes de l'armée, sur un pied d'égalité avec les hommes.

83. Afin de remédier au faible taux d'activité des femmes comparé à celui des hommes, l'Inde a mis en place divers mécanismes et programmes destinés à venir à bout des obstacles économiques, sociaux et culturels qui empêchent l'égalité de participation des femmes sur le marché du travail<sup>47</sup>. Par exemple, la Mission nationale concernant les moyens de subsistance en milieu rural met l'accent sur la création d'emplois et les possibilités d'autonomisation pour les femmes des zones rurales, en créant des groupes d'entraide et en apportant un soutien aux femmes qui travaillent dans le milieu agricole<sup>48</sup>.

84. Des programmes ont également été mis en place pour assurer l'autonomisation des femmes : il s'agit notamment de leur proposer des formations professionnelles, de leur faire découvrir les mécanismes existants et de faciliter leur intégration financière<sup>49</sup>. À titre d'exemple, le programme Nari Arthik Sashaktikaran Yojana permet aux femmes de contracter des prêts à un taux annuel de 4 %, ce qui facilite leur accès au crédit et, partant, à d'autres sources de revenus.

85. Reconnaissant que les femmes assument une part importante des responsabilités familiales, ce qui limite souvent leur capacité à participer de façon égale sur le marché du travail, le Gouvernement s'est engagé à faciliter la restructuration des espaces de travail afin qu'ils soient plus adaptés à la situation sociale des femmes<sup>50</sup>. Il a par ailleurs proposé de prolonger la durée du congé de maternité, d'augmenter le nombre de crèches et de garderies et de garantir des horaires de travail flexibles ainsi que des conditions de travail sûres et dignes, de manière à ce que les femmes aient accès à l'emploi à égalité avec les hommes<sup>51</sup>.

86. Les femmes et les autres groupes défavorisés forment le gros des effectifs des travailleurs domestiques, qui appartiennent au secteur non structuré et sont souvent victimes d'actes de violence, de sévices et de discrimination. Actuellement, il revient à chaque État de protéger les droits et d'assurer la protection sociale des travailleurs domestiques. Toutefois, le Gouvernement indien a engagé des discussions avec des organisations de la société civile au sujet d'un projet de loi nationale concernant la protection et la sécurité sociales des travailleurs domestiques<sup>52</sup>.

### **Droit à un niveau de vie suffisant**

#### *1. Élimination de la pauvreté*

87. L'Inde s'est engagée à renforcer ses stratégies de lutte contre la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de la population, notamment en consolidant les programmes et les mesures socioéconomiques indispensables pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. À ces fins, le pays a décidé d'accorder une attention toute particulière à la population rurale, aux femmes et aux enfants.

88. L'élimination de la pauvreté est un objectif de développement clef pour l'Inde. En 2012, 21 % de la population du pays vivaient en dessous du seuil de pauvreté.



L'Inde redouble d'efforts pour aligner ses politiques sur les objectifs de développement durable en mettant notamment l'accent sur l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, les compétences et l'emploi, ainsi que l'énergie et le développement des infrastructures.

89. L'Inde a mis en place une série de mécanismes et de services qui donnent les moyens aux groupes marginalisés de sortir de la pauvreté, à l'instar des virements directs de prestations sociales, ainsi que des régimes de droits qui garantissent l'obtention d'un emploi, bénéficient aux pauvres des zones rurales et répondent aux aspirations des jeunes ruraux en termes d'emploi<sup>53</sup>. Le Gouvernement a commencé à délivrer des cartes AADHAAR (permettant l'identification biométrique) pour éviter toute corruption et veiller à ce que les subventions et les prestations sociales soient versées directement aux bénéficiaires.

## 2. *Alimentation adéquate*

90. L'Inde a accepté de promouvoir la sécurité alimentaire et de soutenir les efforts déployés en vue d'améliorer la situation en matière de nutrition. Elle s'est aussi expressément engagée à adopter le projet de loi relatif à la sécurité alimentaire et à renforcer le système de distribution publique.

91. L'Inde a pris des mesures destinées à éliminer toutes les formes de malnutrition en augmentant la productivité alimentaire. Pour parvenir à cet objectif, la loi nationale relative à la sécurité alimentaire de 2013 vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle jusqu'à hauteur de 75 % de la population rurale et de 50 % de la population urbaine grâce à l'amélioration du système de distribution publique. Cette loi, désormais appliquée dans l'ensemble du pays, contient également des dispositions visant à satisfaire les besoins nutritionnels des femmes enceintes, des enfants souffrant de malnutrition et des personnes démunies et sans abri. La Mission nationale sur la nutrition, lancée en 2014, est venue compléter la loi de 2013. Elle vise avant tout à prévenir et à réduire la dénutrition maternelle et infantile. Le Gouvernement se tourne actuellement vers la numérisation des cartes de rationnement afin d'améliorer l'accès aux subventions alimentaires. La loi de 2013 met également l'accent sur la problématique hommes-femmes, en accord avec la volonté du pays de placer cette dernière au cœur des programmes de sécurité alimentaire. Elle dispose en effet que la femme majeure la plus âgée du foyer doit être désignée comme chef de famille aux fins de l'émission des cartes de rationnement.

92. L'Inde a mis en place la politique nationale sur la propriété intellectuelle, promulguée en 2016, reconnaissant ainsi l'importance d'adopter une démarche en la matière axée sur l'intérêt général et destinée à améliorer l'accès aux soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement et à progresser dans d'autres secteurs revêtant une importance capitale sur le plan socioéconomique.

93. L'Inde continue de s'efforcer à garantir la bonne mise en œuvre du système de distribution du repas de midi dans les écoles. Mis en place, d'une part, pour veiller à ce que les enfants âgés jusqu'à 6 ans aient une meilleure alimentation, soient en meilleure santé et, de façon générale, se développent plus sainement et, d'autre part, pour fournir un appui nutritionnel et sanitaire aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, le Système de services intégrés pour le développement de l'enfant a été étendu à 200 districts supplémentaires. Il a profité à environ 100 millions de personnes, dont 18,9 millions de femmes enceintes et de mères allaitantes. Le reste des bénéficiaires étaient des enfants de moins de 6 ans. Le douzième plan quinquennal vise à renforcer ledit Système<sup>54</sup>.



### 3. Assainissement et eau potable

94. L'Inde est déterminée à accélérer la progression du taux de couverture de l'assainissement et à améliorer l'accès aux sources durables d'eau potable dans les zones rurales.

95. Conformément à l'objectif de développement durable visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, l'Inde s'est engagée, d'ici à 2030, à assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et à mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

96. La campagne pour une Inde propre (Swachh Bharat Abhiyan) est un programme national lancé en 2014 qui vise à encourager les populations locales à faire évoluer de façon collective les pratiques en matière d'assainissement<sup>55</sup>. L'un des objectifs du programme est de parvenir à faire de l'Inde un pays où la défécation en plein air n'a plus cours d'ici à 2019. À cette fin, le Gouvernement a pris des mesures d'incitation financière destinées à favoriser la construction de latrines privées et de toilettes publiques<sup>56</sup>. Le succès de la campagne se traduit par le fait que le taux de couverture de l'assainissement dans les zones rurales est passé de 38,76 % en 2012-2013 à 55,33 % en septembre 2016<sup>57</sup>.

97. En 2013, de nouvelles directives ont été formulées dans le cadre du Programme national pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural afin d'améliorer la mise en œuvre de ce dernier. L'Inde a atteint son objectif consistant à réduire de moitié le nombre de ménages des zones rurales non approvisionnés en eau potable.

98. Dans le cadre de la campagne Swachh Vidyalaya, le Gouvernement a construit des toilettes séparées pour les filles et les garçons dans toutes les écoles publiques<sup>58</sup>.

99. L'évacuation manuelle des excréments reste courante dans différentes régions du pays. Afin d'abolir cette pratique indigne et risquée, l'Inde a adopté en 2013 la loi sur l'interdiction d'employer des personnes chargées de l'évacuation manuelle des excréments et sur leur réinsertion<sup>59</sup>.

### Logement et questions foncières

100. Pour réaliser l'objectif de développement durable visant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient durables, le Gouvernement a lancé plusieurs mesures telles que le Programme « Smart Cities » (Programme pour des villes intelligentes) qui tend à établir des villes modèles en matière de développement durable<sup>60</sup>, la Mission de restauration et de transformation des zones urbaines qui permet de mettre en place des infrastructures qui améliorent la qualité de vie des citoyens pauvres et marginalisés, la Mission Pradhan Mantri Gramin Aawas Yojana en faveur du logement pour tous à l'horizon 2022 qui améliore les conditions de logement et le Programme Rajiv Aawas Yojna qui a pour objectif d'intégrer les taudis au système formel de logements et de proposer des logements abordables aux populations urbaines défavorisées<sup>61</sup>. En outre, la Mission nationale concernant les moyens de subsistance en milieu urbain propose des foyers d'accueil permanents destinés aux sans-abri des villes. Dans les zones rurales, la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi dans les zones rurales prévoit désormais la construction de logements.

101. En vue d'assurer l'accès de tous au logement, le Gouvernement facilite l'accès au logement des populations marginalisées, comme les minorités, dans le cadre de divers dispositifs<sup>62</sup>.

102. Sur instructions de la Cour suprême, on procède actuellement dans chaque État et territoire de l'Union à la vérification physique des foyers d'accueil destinés aux sans-abri en milieu urbain afin de garantir la protection des droits de ces derniers. Cette vérification permettra également de contrôler si ces foyers sont conformes aux directives opérationnelles prévues dans le Programme de foyers d'accueil destinés aux sans-abri des villes, qui relève de la Mission nationale concernant les moyens de subsistance en milieu urbain<sup>63</sup>.

103. La loi relative au droit à une indemnisation équitable et à la transparence s'agissant de l'acquisition, de la remise en état et de la redistribution des terres a été adoptée en 2013 par le Parlement afin que la procédure d'acquisition de terres soit humaine, participative, éclairée et transparente. La loi vise également à améliorer le statut socioéconomique des personnes concernées une fois l'acquisition réalisée.

104. En mai 2016, 4 427 613 demandes avaient été déposées et 1 746 338 titres avaient été attribués en vertu de la loi sur les tribus répertoriées et les autres habitants traditionnels des forêts (reconnaissance des droits forestiers), tel qu'amendée en 2012. Au total, 3 863 025 demandes ont été traitées, ce qui correspond à 87,25 % de l'ensemble des demandes reçues<sup>64</sup>.

### **Droit à la santé**

105. L'Inde s'est engagée à renforcer et à appuyer plus activement encore les initiatives visant à garantir le droit à la santé. Elle a notamment décidé de prendre des mesures destinées à améliorer l'accès aux soins de santé, particulièrement l'accès à la santé maternelle et à des services adéquats d'accouchement médicalisé et de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement médicalisé et des services de contraception globaux et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le pays a également décidé de prendre de nouvelles mesures pour réduire la mortalité maternelle et juvénile. Par ailleurs, il s'est engagé à agir concrètement en faveur de la pleine mise en œuvre de la Mission nationale pour la santé en milieu rural.

106. Conformément à ses obligations constitutionnelles ainsi qu'aux objectifs de développement durable, l'Inde souhaite permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Sur le plan international, elle a fait la promotion du yoga en tant que programme complet synonyme de santé et de bien-être. Ses efforts ont été vivement salués par la communauté internationale, comme illustré par l'adoption par l'Assemblée générale en 2014 de la résolution proclamant le 21 juin Journée internationale du yoga. Sur le plan national, la Mission nationale pour la santé en milieu urbain a été lancée en 2013 en tant que composante de la Mission nationale pour la santé (qui englobe également la Mission nationale pour la santé en milieu rural). Des ressources ciblées sont mobilisées dans le cadre de politiques spécifiques afin de contribuer à lutter contre les maladies prévalentes en Inde<sup>65</sup>. Les succès qu'il connaît encourage le pays à poursuivre ses efforts en la matière. L'Inde a réussi à faire baisser de 50 % le taux de prévalence de la tuberculose ainsi que la mortalité associée. En outre, elle a officiellement été reconnue exempte de la poliomyélite en mars 2014. En 2013, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le nombre de cas de paludisme avait été réduit de plus de moitié depuis 2000, passant de 2 millions à 882 000. En février 2016, l'Inde a dévoilé son Cadre national pour l'élimination du paludisme (2016-2030) qui définit sa stratégie d'éradication de cette maladie d'ici à 2030.

107. Mise en place en 2014, la politique relative à la santé mentale vise à garantir l'accès de tous aux soins de santé mentale en améliorant la compréhension du concept de santé mentale et en renforçant la prise d'initiatives dans ce secteur à tous les niveaux<sup>66</sup>.

108. Certains dispositifs, comme le programme Janani Suraksha Yojana, proposent des services d'accouchement médicalisé aux femmes enceintes qui vivent sous le seuil de pauvreté, de façon à réduire la mortalité maternelle et infantile. L'utilisation de virements bancaires directs a facilité le versement des aides financières aux bénéficiaires, mais la médiocrité des services bancaires proposés a retardé l'ouverture de certains comptes, ce qui a entravé la mise en œuvre de ce dispositif dans certains États<sup>67</sup>. La baisse du taux de mortalité infantile, passé de 58 décès pour 1 000 naissances vivantes au cours de la période 2004-2005 à 40 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2013, encourage l'Inde à poursuivre ses efforts. Le taux de mortalité néonatale, tel que calculé en 2013 à l'aide du système d'enregistrement par échantillons, était de 28 décès pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'établissait à 49 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle pour la période 2011-2013 était de 167 décès pour 100 000 naissances vivantes, contre 178 pour 100 000 naissances vivantes pour la période 2010-2012.

109. En 2013, l'Inde a également adopté une nouvelle stratégie relative à la santé reproductive et à la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, l'objectif étant de tenir compte des différents stades de la vie, et notamment de l'adolescence, qui fait ainsi l'objet d'interventions sanitaires ciblées<sup>68</sup>. La politique nationale sur l'enfance promulguée en 2013 vise aussi à ce que tous les enfants, bénéficient avant, pendant ou après la naissance, ainsi que tout au long de leur croissance et de leur développement, d'un accès équitable à des soins de santé primaires, complets et de la plus haute qualité, tant à des fins de prévention que de traitement ou de réadaptation. En décembre 2016, le Premier Ministre a annoncé la mise en œuvre d'un dispositif permettant de verser une aide financière s'élevant à 6 000 roupies aux femmes qui choisissent l'accouchement médicalisé et font vacciner leurs enfants.

110. Consciente que le succès des interventions sanitaires repose largement sur la sensibilisation de la population, l'Inde a lancé divers programmes, comme le Programme Rashtriya Kishor Swasthya Karyakaram, mis en place en 2014 afin de dispenser une éducation sanitaire au moyen d'interventions locales, et le Programme de promotion de l'hygiène menstruelle, destinée aux adolescentes vivant en milieu rural. En outre, la quatrième phase du Programme national de lutte contre le sida (, lancée en février 2014, porte notamment sur la formation et le renforcement des capacités du personnel des hôpitaux traitant les infections sexuellement transmissibles et les infections de l'appareil génital (dits « hôpitaux Suraksha »), sur la mise à disposition de conseillers et sur l'accès gratuit à des trousseaux de médicaments standardisés et respectant un code couleur. Reconnaissant que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes constituent un groupe particulièrement exposé au VIH/sida, et que ces personnes ne bénéficient que d'un accès limité aux services de santé en raison de la stigmatisation sociale et juridique dont elles sont victimes, l'Organisation nationale de lutte contre le sida a mis en place divers programmes visant à tendre la main aux minorités sexuelles<sup>69</sup>. Fait largement reconnu, le secteur pharmaceutique indien contribue à hauteur de 80 % à la production mondiale de médicaments antirétroviraux destinés à lutter contre le VIH/sida.

111. Si dans l'ensemble le sex ratio a augmenté de 7 points pour atteindre 940 filles pour 1000 garçons lors du recensement de 2011, contre 933 lors du recensement de 2001, ce ratio a fortement diminué chez les enfants âgés de 0 à 6 ans, tombant de 927 filles pour 1 000 garçons en 2001 à 919 filles pour 1 000 garçons en 2011. Par conséquent, le Gouvernement a redoublé d'efforts pour garantir la bonne application de la loi sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (interdiction de la sélection du fœtus en fonction du sexe) de 1994. Le Premier Ministre a lancé

en 2014 la campagne *Beti Bachao Beti Padao*, qui vise à améliorer l'équilibre des sexes au sein de la population et à lutter contre le fœticide des filles.

112. Conformément à l'objectif de développement durable visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge, le Gouvernement a lancé l'Initiative nationale pour la prise en charge des personnes âgées, dans le cadre de laquelle une attention particulière est accordée aux soins gériatriques<sup>70</sup>.

113. L'Inde s'efforce de faire en sorte que les personnes âgées aient facilement accès aux services de prévention, de traitement et de réhabilitation, ainsi que de promotion de la santé dans le cadre du Programme national de soins de santé destinés aux personnes âgées, qui est actuellement mis en œuvre dans 100 districts de 21 États.

### **Droit à l'éducation**

114. L'Inde a accepté de promouvoir davantage le droit des enfants à l'éducation, en particulier grâce au maintien d'une politique inclusive et non discriminatoire garantissant un enseignement de qualité à tous les enfants. Le pays a également décidé de redoubler d'efforts pour proposer un enseignement primaire gratuit et obligatoire, ainsi que d'œuvrer en faveur de la bonne mise en œuvre de la loi relative au droit des enfants à une éducation gratuite et obligatoire de 2010 (*Right of Children to Free and Compulsory Education Act*). L'enseignement primaire ayant été universalisé et les objectifs relatifs à la parité des sexes atteints, le programme Éducation pour tous (*Sarva Shiksha Abhiyan*) entre désormais dans sa deuxième phase, axée sur la fourniture d'un enseignement secondaire abordable et de qualité. En outre, l'Inde a accepté de poursuivre ses efforts en vue d'intégrer l'éducation aux droits de l'homme aux programmes scolaires.

115. L'éducation est une composante fondamentale du développement dans tous les pays. C'est pourquoi l'Inde a érigé en priorité la fourniture à tous d'un enseignement non discriminatoire et de qualité, et a augmenté à cet effet le budget alloué à l'éducation de 4,9 % en 2016.

116. Reconnaissant la nécessité, pour toutes les couches de la société, d'avoir accès de manière équitable à un enseignement de qualité, l'Inde a pris diverses mesures visant à accroître le taux d'alphabétisation des groupes marginalisés ou exclus et à faciliter leur accès à l'éducation. L'État octroie des bourses destinées à financer le cursus dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur à des femmes et aux membres des castes et tribus répertoriées et des autres classes inférieures en vue d'améliorer leur accès à l'éducation<sup>71</sup>. Des bourses supplémentaires ont été mises en place à tous les niveaux d'enseignement pour les personnes handicapées, y compris pour leur permettre d'étudier à l'étranger<sup>72</sup>.

117. Un programme intitulé « *Padhe Bharat Badhe Bharat* » a été lancé dans le cadre du programme « *Sarva Shiksha Abhiyan* » pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire<sup>73</sup>.

118. Plusieurs dispositifs et mesures ont été mis en place pour promouvoir l'enseignement supérieur auprès des groupes marginalisés et leur permettre d'accéder à un enseignement de haut niveau. Des bourses ont été mises en place à cet effet, comme la bourse « *Swami Vivekananda Single Girl Child* » pour la recherche en sciences sociales et la bourse PRAGATI (« *Providing Assistance for Girls' Advancement in Technical Education Initiative* »). Le Gouvernement a lancé un dispositif baptisé « *UDAAN* », qui vise à accroître le nombre de femmes et de membres de castes et tribus répertoriées ou de groupes minoritaires suivant des cursus d'enseignement professionnel, notamment en sciences et en mathématiques<sup>74</sup>.

Des programmes spécifiques de bourses ont été créés pour faciliter l'accès des étudiants issus du Nord-Est du pays à un enseignement supérieur de qualité.

119. Afin de répondre aux besoins des groupes marginalisés, le Gouvernement a chargé un comité de le conseiller sur les questions liées aux besoins des élèves et étudiants issus des castes et tribus répertoriées en matière d'éducation et aux difficultés qu'ils rencontrent dans ce domaine. En outre, les universités ont été priées de créer des dispositifs en faveur de l'égalité des chances pour répondre au mieux aux besoins des groupes défavorisés.

120. L'Inde a donné la priorité à l'amélioration des possibilités d'apprentissage grâce aux technologies de l'information et des communications, pour faciliter l'accès à des ressources éducatives de meilleure qualité<sup>75</sup>.

121. Le pays travaille à l'élaboration d'une politique destinée à répondre aux besoins éducatifs des enfants âgés de 0 à 6 ans, la politique nationale relative à la protection et à l'éducation de la petite enfance (National Early Childhood Care and Education); adoptée en 2013, celle-ci garantit à tous les enfants un accès universel et égal à ces prestations, dans le cadre d'un dispositif décentralisé et d'un continuum de soins et d'éducation modulé en fonction des différentes étapes du cycle de vie<sup>76</sup>.

122. Un module d'éducation aux droits de l'homme a été intégrée au programme scolaire national élaboré par le Conseil national de la recherche et de la formation pédagogiques (National Council of Educational Research and Training) dans le cadre des cours de sciences sociales. Les programmes de formation des enseignants ont par ailleurs été élaborés en tenant compte des directives de la Commission nationale des droits de l'homme.

## **D. Droits de certaines personnes ou de certains groupes**

### **Femmes**

123. L'Inde s'est engagée à poursuivre ses efforts et initiatives visant à éliminer la violence et la discrimination exercées contre les femmes et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À cet égard, elle a décidé de continuer à adopter une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans ses programmes et plans de développement. Le pays s'est en particulier engagé à améliorer les mesures destinées à prévenir toutes les formes de violence contre les femmes, y compris la violence sexuelle. L'Inde a décidé de continuer à promouvoir les droits des femmes en ce qui concerne leur choix en matière de mariage, et à s'attaquer au problème du déséquilibre du sex ratio, notamment grâce à une application plus rigoureuse de l'interdiction du choix du sexe de l'enfant avant la naissance.

124. L'Inde prend un ensemble de mesures pour améliorer la condition des femmes dans le pays<sup>77</sup>. Afin de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et de veiller à ce que les programmes de développement accordent une importance égale aux problèmes des femmes, le Gouvernement indien reste attaché à son dispositif d'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des sexes. À ce jour, 56 ministères et départements ont confirmé la mise en place de ce mécanisme de surveillance.

125. Plusieurs formes de violence, notamment les attaques à l'acide, le harcèlement criminel, le déshabillage en public ou le voyeurisme, ont été érigées en infractions distinctes dans le code pénal indien<sup>78</sup>. Des dispositifs de réparation et de réadaptation ont été mis en place par les gouvernements des États en faveur des

victimes et des survivants de diverses formes de violence<sup>79</sup>. Des services téléphoniques d'urgence fournissent une assistance immédiate et globale aux femmes victimes de violences, notamment en leur proposant des interventions d'urgence et en facilitant leur accès à des services de santé, de conseil ou d'aide judiciaire.

126. L'Inde reste déterminée à lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants. À la suite d'un viol collectif tragique qui a eu lieu à New Delhi en décembre 2012, le Gouvernement indien a créé un comité connu sous le nom de « Comité du Juge J.S. Verma » et chargé de proposer des mesures de lutte contre les violences faites aux femmes. Plusieurs réformes législatives ont été menées sur recommandation de ce comité. Les lois relatives aux agressions sexuelles ont été entièrement revues et refondues afin de tenir compte des multiples formes d'agressions sexuelles et des divers lieux où elles sont commises. De nouvelles procédures et exigences en matière de preuve ont également été instituées pour garantir la rapidité et le bon déroulement des poursuites.

127. L'Inde a promulgué une nouvelle loi destinée à lutter contre les violences sexuelles commises contre des enfants, filles comme garçons<sup>80</sup>, qui prévoit des sanctions sévères et établit des tribunaux spéciaux et des mesures procédurales visant à protéger les enfants pendant l'enquête et le procès.

128. L'Inde a également promulgué une loi obligeant les employeurs à fournir réparation aux femmes se plaignant de harcèlement sexuel et à prendre des mesures pour garantir aux femmes un environnement de travail sûr et tenant compte des différences entre les sexes<sup>81</sup>. En outre, le harcèlement sexuel a été érigé en infraction pénale à part entière<sup>82</sup>.

129. Outre les réformes législatives, le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs pour renforcer la sûreté et la sécurité des femmes dans le pays<sup>83</sup>, tel que le Nirbhaya Fund. L'Inde a également créé des centres polyvalents constituant un point d'accueil unique pour les femmes victimes de violence, où celles-ci peuvent bénéficier d'une aide médicale, d'une assistance policière, d'un appui psychosocial, d'une aide et d'un accompagnement judiciaires et d'un logement à titre temporaire<sup>84</sup>. Le Gouvernement a récemment proposé l'élaboration d'une politique nationale relative aux femmes (National Policy for Women) axée sur une stratégie globale de lutte contre les violences faites aux femmes.

130. L'Inde s'emploie à constituer une force policière sensible à la problématique hommes-femmes en mettant en place des programmes de formation et des systèmes d'évaluation et de notation tenant compte de cette problématique et en encourageant l'administration de la police à réserver 33 % des postes à des femmes.

### **Enfants**

131. L'Inde a accepté de poursuivre ses efforts pour protéger les enfants contre l'exploitation, notamment sexuelle, et pour protéger leurs droits fondamentaux, empêcher les mariages d'enfants, réadapter les enfants ayant été astreints au travail, interdire les châtiments corporels sur les enfants et, de manière générale, donner aux enfants la possibilité et les moyens de grandir dans un environnement de liberté et de dignité.

132. L'Inde est le pays du monde qui compte le plus d'enfants (plus de 450 millions). La politique nationale relative aux enfants (National Policy for Children) de 2013 envisage les questions relatives aux enfants dans le cadre d'une démarche axée sur les droits fondamentaux et considère les enfants comme des individus ayant des droits et des responsabilités adaptés à leur âge et à leur niveau de maturité<sup>85</sup>. La politique nationale relative à la protection et à l'éducation de la petite



enfance adoptée en 2013 a pour objectif de donner aux enfants une base solide favorisant leur survie, leur croissance et leur développement. Ces deux politiques exigent que les enfants soient protégés contre toute forme d'agression et d'exploitation et qu'ils puissent vivre dans un environnement favorable et protecteur. À cet égard, la loi relative à la justice pour mineurs de 2015 [Juvenile Justice (Care and Protection of Children) Act ou JJ Act], érige les châtiments corporels en infractions pénales.

133. La loi relative à la justice pour mineurs a complètement transformé le système d'administration de la justice en ce qui concerne les enfants ayant besoin de soins et de protection et les enfants ayant transgressé la loi. Elle a institué de nouvelles peines pour les actes d'exploitation et les mauvais traitements commis sur des enfants ainsi que des mesures visant à prévenir l'exposition des enfants aux drogues et aux substances intoxicantes. Auparavant, les enfants âgés de moins de 18 ans étaient automatiquement jugés en tant que mineurs, mais depuis l'adoption de cette loi en 2015, les personnes âgées de 16 à 18 ans peuvent être jugées comme des adultes en cas de crime odieux. Bien que cette modification ait été critiquée au motif qu'elle méconnaît la situation particulière des mineurs de 16 à 18 ans, le Gouvernement est convaincu de la nécessité de ce changement au vu des cas de crimes odieux commis par des personnes de ce groupe d'âge.

134. L'Inde trouve la réduction du taux de mariage d'enfants encourageante. Elle demeure résolue à travailler en vue de l'élimination de cette pratique délétère en faisant appliquer la loi relative à l'interdiction du mariage d'enfants (Prohibition of Child Marriage Act) et en menant des campagnes de sensibilisation sur ce thème.

135. L'Inde a promulgué en 2016 une loi portant modification de la loi relative à l'interdiction et à la réglementation du travail des enfants, intitulée « Child Labour (Prohibition and Regulation) Amendment Act »<sup>86</sup>. Pour veiller à la conformité de la politique relative au travail des enfants à la loi relative au droit à l'éducation (Right to Education Act), la nouvelle loi interdit le travail des enfants de moins de 14 ans excepté le travail effectué après l'école dans le cadre d'une entreprise familiale, et autorise le travail des enfants âgés de 14 à 18 ans, mais seulement dans des entreprises non dangereuses.

136. La politique nationale relative au travail des enfants (National Child Labour Policy ou NCLP) est appliquée dans 270 districts du pays afin de permettre la réadaptation des enfants soustraits au monde du travail. Chaque district dispose d'écoles ou de centres de formation spécialisés proposant aux enfants des cours de rattrapage, des formations professionnelles, un repas le midi, une allocation périodique, des soins de santé et des activités de loisirs, entre autres. Ce programme vise, à terme, à préparer les enfants à intégrer le système d'éducation formelle<sup>87</sup>.

### **Personnes handicapées**

137. L'Inde s'est engagée à garantir une meilleure protection aux personnes handicapées et à faire des efforts visant à garantir l'accès égal des enfants handicapés à l'éducation une priorité.

138. Les personnes handicapées représentent 2,21 % de la population indienne. Le pays reconnaît qu'il est nécessaire de prendre des mesures spéciales pour veiller à ce que les personnes handicapées jouissent de la totalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, vivent dans la dignité, sans subir de violence, de harcèlement ni de discrimination, soient à l'abri du besoin et ne soient pas marginalisées. En tant que premier pays signataire du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, l'Inde reconnaît



l'importance de créer un environnement juridique et politique favorable permettant aux personnes handicapées d'accéder aux ressources, aux services et aux infrastructures. À cette fin, le pays a lancé la campagne « Accessible India » qui vise à instaurer l'accessibilité pour tous et à créer un environnement sans obstacles et un écosystème favorable aux personnes handicapées<sup>88</sup>. Avec cette campagne, l'Inde entend respecter les engagements qu'elle a pris au titre de la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, et faciliter l'accès aux droits dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à laquelle elle est partie. Grâce à une modification de sa législation sur les droits d'auteur, l'Inde a facilité l'accès aux connaissances en mettant à disposition des ressources en format accessible. La politique nationale relative à l'accessibilité universelle par voie électronique (National Policy on Universal Electronic Accessibility) permet aux personnes handicapées d'accéder librement et à égalité avec les personnes non handicapées à l'électronique et aux produits et services numériques.

139. En décembre 2016, le Parlement indien a adopté une nouvelle loi relative aux droits des personnes handicapées, qui vise à faciliter l'accès de celles-ci aux espaces publics, à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé ainsi qu'à intégrer et protéger leurs droits, en particulier s'agissant des personnes souffrant d'une maladie mentale ou d'une invalidité. Cette loi a porté de 7 à 21 le nombre de types d'invalidité reconnus, parmi lesquels les invalidités dues à des attaques à l'acide, à la thalassémie, à l'hémophilie, à la myopathie, aux troubles de l'apprentissage et à la maladie de Parkinson.

140. Reconnaissant la nécessité de recourir à des mesures ciblées pour accroître les bienfaits en termes de développement pour les personnes handicapées, l'Inde a également mis en place un certain nombre de dispositifs visant à fournir aux personnes handicapées un meilleur accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'aide financière, au logement, aux soins et au développement en général<sup>89</sup>. Pour veiller à ce qu'elles puissent accéder plus aisément aux avantages qui leur reviennent au titre de ces lois et dispositifs, l'Inde est en train de mettre en place une carte d'identité unique pour les personnes handicapées.

### **Personnes âgées**

141. L'Inde s'est engagée à garantir une meilleure protection aux personnes âgées.

142. Reconnaissant que les personnes âgées, qui représentent 10 % de la population indienne, sont particulièrement vulnérables en raison de leur âge, et conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, l'Inde a mis en œuvre de nombreuses mesures pour garantir une vie digne aux personnes âgées. Pour veiller non seulement à ce que ces personnes vivent plus longtemps, mais aussi à ce qu'elles mènent une vie sûre, digne et productive, le Gouvernement indien, en collaboration avec ses partenaires, met en place des politiques et des dispositifs, tels que la politique nationale relative aux personnes âgées de 1999 (National Policy on Older Persons), le programme national relatif aux soins de santé pour les personnes âgées (National Programme for Health Care of Elderly), des régimes de pension et des programmes d'aide juridique. Grâce à la révision de son programme intégré pour les personnes âgées (Integrated Programme for Older Persons), le Gouvernement a pu fournir une assistance à diverses entités et organisations non gouvernementales actives à l'échelon local pour leur permettre de répondre aux besoins fondamentaux des personnes âgées, permettre à celles-ci de demeurer productives, promouvoir les liens intergénérationnels et veiller à la sensibilisation de la population. L'Inde est également en train de réviser sa politique nationale relative aux personnes âgées (National Policy on Older Persons) en tenant compte de l'évolution de la structure

démographique, des besoins socioéconomiques, du système de valeurs sociales et des progrès réalisés dans les domaines de la science et de la technologie au cours des dix dernières années. En décembre 2016, le Premier Ministre a annoncé la création d'un nouveau dispositif garantissant aux personnes âgées 8 % d'intérêts sur les comptes à terme pour les dépôts de 750 000 roupies au maximum, bloqués pendant dix ans et assortis du versement d'une rente mensuelle.

### **Orientation sexuelle et identité de genre**

143. L'Inde a accepté d'étudier la possibilité de dépénaliser totalement les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

144. Le code pénal indien, dans sa section 377, érige l'homosexualité en infraction. En 2009, la Haute Cour de Delhi a jugé cette section anticonstitutionnelle<sup>90</sup>. Cette décision a été annulée par la Cour suprême indienne en 2013<sup>91</sup>. Toutefois, en février 2016, la Cour suprême a décidé de tenir une nouvelle audience sur la question et celle-ci est en cours<sup>92</sup>. En outre, la Cour suprême a reconnu en 2014 que l'orientation sexuelle et l'identité de genre faisaient partie intégrante de la personnalité d'une personne et constituaient un élément fondamental de l'autodétermination, de la dignité et de la liberté.<sup>93</sup> La Cour a estimé que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle constituait une violation de la garantie constitutionnelle indienne relative à l'égalité<sup>94</sup>.

145. En 2014, la Cour suprême indienne a reconnu que la discrimination, la violence et les préjugés basés sur l'identité de genre, ainsi que la non-reconnaissance des personnes transgenres par la loi, constituaient une violation des engagements pris par l'Inde dans sa Constitution en faveur de l'égalité, de la liberté et du droit de vivre dans la dignité<sup>95</sup>. La Cour a demandé à l'État d'inscrire les transgenres sur la liste des catégories de personnes pouvant bénéficier de diverses mesures de discrimination positive. En 2016, un projet de loi relatif à la protection des droits des personnes transgenres [Transgender Persons (Protection of Rights) Bill] a été présenté à la Chambre basse du Parlement indien (Lok Sabha). Ce projet vise à protéger les personnes transgenres contre la violence et la discrimination, et à leur garantir une égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi et de logement. Dans le même temps, le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un régime-cadre de protection sociale des personnes transgenres (Umbrella Scheme for the Welfare of Transgender Persons). L'Inde a également pris diverses mesures pour veiller à ce que les personnes transgenres soient protégées et ne soient victimes de discrimination ni dans le cadre des pratiques des États ni dans les espaces publics<sup>96</sup>.

### **Minorités**

146. Le Gouvernement a pris une série de mesures relatives, entre autres, à l'éducation, à la formation et à l'accès au crédit des minorités, au développement social et au développement des infrastructures des régions à forte concentration en populations minoritaires et à la discrimination positive<sup>97</sup>. Le Gouvernement affecte 15 % de ses ressources budgétaires à divers dispositifs et programmes en faveur de l'autonomisation socioéconomique des minorités. Un service téléphonique gratuit, « Khidmat », a été mis en place pour que les minorités puissent accéder aux informations relatives à ces dispositifs.

147. Les commissions chargées des minorités, au niveau national et au niveau des États, continuent d'assurer le suivi des plaintes déposées par des groupes minoritaires et portant sur les actes de discrimination et les inégalités auxquels ils font face.

### **Castes et tribus répertoriées**

148. L'Inde a mis en place un programme solide de discrimination positive pour garantir l'égalité réelle à tous les individus. La discrimination positive dans l'éducation et les emplois publics et le fait de réserver des sièges électoraux aux membres de castes et tribus répertoriées ont pour objectif de veiller à ce que l'accès aux ressources publiques ne soit pas l'apanage d'un groupe particulier. Conscient que, dans le contexte économique actuel, l'emploi dans le secteur privé est une source fondamentale de bien-être économique, le Gouvernement indien a collaboré avec des associations professionnelles en vue d'étendre l'application de la discrimination positive au secteur privé, sur la base du volontariat. Grâce à ces efforts, de nombreuses entreprises ont adopté volontairement un code de conduite et proposent aux personnes issues des castes et tribus répertoriées des bourses d'études et des formations professionnelles pour améliorer leur employabilité<sup>98</sup>.

149. L'Inde a modifié la loi relative à la prévention des atrocités contre les castes et tribus répertoriées de 1989 [Scheduled Castes & Scheduled Tribes (Prevention of Atrocities) Act] pour y inclure un plus grand nombre de formes d'atrocités fondées sur l'appartenance à une caste. Cette modification est entrée en vigueur le 26 janvier 2016. Cette loi modifiée comporte en outre un nouveau chapitre consacré aux droits des victimes et des témoins. Avec la mise en place de tribunaux et de procureurs spéciaux ayant une compétence exclusive dans les cas d'infractions visées par cette loi, l'Inde souhaite apporter une réponse rapide et efficace à ce type d'atrocités.

150. Les gouvernements des États ont également pris plusieurs mesures pour prévenir et sanctionner les atrocités commises contre les membres de castes et tribus répertoriées, notamment la mise en place d'unités spéciales chargées de la lutte contre ce type de criminalité, le recensement des zones sensibles et la création de comités de surveillance et de vigilance au niveau des États et des districts. La Commission nationale pour les castes et tribus répertoriées assure également le suivi des affaires relatives à ces atrocités.

### **E. Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'autres parties prenantes**

151. L'Inde s'est engagée à poursuivre sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, notamment au moyen de la mise en commun des expériences positives et des meilleures pratiques avec les autres pays et d'une contribution plus importante à l'action visant à lutter contre les violations des droits de l'homme. L'Inde a également accepté de continuer à coopérer avec les procédures spéciales et de répondre favorablement aux demandes de visite émanant des rapporteurs spéciaux. Elle s'est en outre engagée à aider d'autres pays à renforcer leur capacité à promouvoir le travail réalisé par le Conseil des droits de l'homme.

152. Par ailleurs, l'Inde a accepté de renforcer sa coopération avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et avec les organisations de la société civile, ainsi que de continuer à associer la société civile à la procédure de l'examen périodique universel.

153. L'Inde estime que pour progresser sur la voie de la tenue de ses obligations en matière de droits de l'homme, elle doit constamment dialoguer, coopérer et coordonner son activité avec plusieurs parties prenantes, en particulier avec d'autres autorités nationales et institutions nationales de défense des droits de l'homme. La Commission nationale des droits de l'homme assure cette fonction de coordination

par l'intermédiaire d'une commission officielle, la « Statutory Full Commission », composée des présidents de toutes les commissions et institutions des droits de l'homme au niveau national.

154. Consciente qu'une société civile dynamique met le Gouvernement face à ses responsabilités et juge son action, retour indispensable qui permet au Gouvernement de prendre des mesures efficaces pour promouvoir les droits de l'homme, l'Inde publie régulièrement des projets de lois, dispositifs et politiques qu'elle soumet à la discussion et aux commentaires du public, comme elle l'a fait pour le projet de rapport national en vue du troisième examen périodique universel. La politique nationale relative aux enfants, par exemple, a été élaborée dans le cadre d'un vaste processus consultatif de ce type.

155. Fière d'être membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Inde demeure déterminée à coopérer avec les organisations internationales ainsi qu'avec d'autres pays à titre individuel, dans un esprit de réciprocité et de courtoisie, et à renforcer les exigences en matière de protection des droits de l'homme sur son territoire et dans le reste du monde. L'Inde a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU, afin que ceux-ci visitent le pays à une date convenant aux deux parties. Le pays a ainsi reçu la visite de dix titulaires de mandat depuis 2000, notamment celle de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte en 2016. En outre, deux autres visites de rapporteurs spéciaux sont prévues en 2017-2018.

#### Notes

<sup>1</sup> India played an important part in the inter-governmental negotiations towards the finalisation of the 2030 Agenda that seeks to realise human rights for all and to leave no one behind.

<sup>2</sup> Vellore Citizens' Welfare Forum v. Union of India, AIR 1986 SC 2715.

<sup>3</sup> India plans to install 100 GW solar energy out of a total of 175 GW of renewable energy by 2022.

<sup>4</sup> Compensatory Afforestation Fund Management Planning Authority Portal E-Green Watch (An online web portal which seeks to collect and present information to monitor and track how well CAMPA funds are achieving their ends); School Nursery Yojana (aims to bring students closer to nature and increase forest cover by planting trees for a sustainable future); NagarvanUdyanYojana (aims to create and develop at least one city forest in each city); National Afforestation Programme; National Green India Mission (approved as a centrally sponsored scheme in 2015); National Green India Mission and MNREGA Convergence Guidelines 2015 and National Green India Mission and CAMPA Convergence Guidelines 2015 (aim to increase coordination between the rural sector and environment to increase forest cover in an integrated development approach).

<sup>5</sup> National Water Use Efficiency Improvement Support Programme, Guidelines for Improving Use Efficiency in Irrigation Domestic and Industrial Sectors (2014), Under Pradhan MantriKrishiSinchayeeYojana (2015) (aims to achieve convergence of investments in irrigation and expand the cultivatable area to improve water use efficiency and reduce scarcity).

<sup>6</sup> National Action Plan for Conservation of Aquatic Eco-Systems (2013).

<sup>7</sup> Integrated Ganga Conservation Mission – NamamiGange (2014); Ganga Management Plan (2015); Dam Rehabilitation and Improvement Project (2012); Guidelines for Continuation of Scheme on Repairs; Renovation and Restoration of Water Bodies (2013); Guidelines for Implementation for R & D Programme (2013), Jal KrantiAbhiyan (aims to consolidate water conservation and management efforts in the country through grassroot level, Panchayati Raj participation, awareness drives on conservation, security and management of water, and providing Suraj Cards for information on water requirements of various crops).

<sup>8</sup> An additional 16 states have initiated procedures for the enactment of the model bill.

<sup>9</sup> The Delhi State Government has launched the Odd-Even vehicles scheme to ration vehicle usage and thereby reduce vehicular pollution. Delhi also now provides a real-time assessment of ambient air quality.

<sup>10</sup> Perform, Achieve and Trade Scheme (aims to achieve enhanced energy enhancement through trading of energy saving certificates based on reduced carbon emissions); National Smart Grid Mission; Energy Conservation Rules 2012; National Energy Efficient Agriculture Pumps

- Programme; National Energy Efficient Fan Programme; National Policy for Bio-Fuels (2015); Renewable Energy Global Investment Promotion Meet and Expo; Scheme for Ultra Mega Solar Parks and Solar Projects; Mission Innovation (A global initiative which aims to reinvigorate and accelerate global clean energy innovation with the objective to make clean energy widely affordable, create green jobs).
- <sup>11</sup> National Clean Energy Fund.
- <sup>12</sup> The Registrar General, HC of Meghalaya v. State of Meghalaya; WP (C) No. 127 of 2015 (Meghalaya High Court).
- <sup>13</sup> Naga Peoples' Movement of Human Rights v. Union of India, (1998) 2 SCC 109.
- <sup>14</sup> Extra Judicial Execution Victim Families Association (EEVFAM) v. Union of India, 2016, Supreme Court of India.
- <sup>15</sup> Section 43D, Unlawful Activities (Prevention) Act, 1967. Similar provisions are found, for example, in the Narcotic Drugs & Psychotropic Substances Act, 1985 in Sections 36A, 42 and the Maharashtra Control of Organised Crime Act, 1999 in Section 21.
- <sup>16</sup> Such as those pertaining to voluntarily causing grievous hurt, or causing grievous hurt to extract a confession, etc.
- <sup>17</sup> Arnesh Kumar v. State of Bihar AIR 2014 SC 2756.
- <sup>18</sup> PUCL v. State of Maharashtra (2014).
- <sup>19</sup> Extra Judicial Execution Victim Families Association v. Union of India, W.P. (Cr.) 129 of 2012 (Supreme Court of India, 2016).
- <sup>20</sup> Bachan Singh v. Union of India, AIR 1980 SC 898.
- <sup>21</sup> Shatrughan Chauhan v. Union of India, (2014) 3 SCC 1, 241.
- <sup>22</sup> Law Commission of India (Report No. 245: Arrears and Backlog: Creating additional judicial (wo) manpower) [7 July 2014].
- <sup>23</sup> Shatrughan Chauhan v. Union of India, (2014) 3 SCC 1.
- <sup>24</sup> In Re: Inhuman Conditions in 1382 Prisons AIR 2016 SC 993.
- <sup>25</sup> As part of this collaboration, legal aid clinics have been set up and paralegal volunteers have been trained to provide legal aid. Legal awareness campaigns are also planned as part of this project across the country.
- <sup>26</sup> This scheme aims to provide meaningful, effective, and age-appropriate legal assistance to children in need of care and protection as well as children in conflict with the law, and to strengthen institutional care, counselling and support services to them.
- <sup>27</sup> In Re: Inhuman Conditions in 1382 Prisons AIR 2016 SC 993.
- <sup>28</sup> Sections 124A, 153A, 153B, 295A, 505, Indian Penal Code 1860; Section 144, Criminal Procedure Code, 1973; Section 5, Official Secrets Act, 1923; Sections 67, 67A, 67B, Information Technology Act, 2000.
- <sup>29</sup> Subramniam Swamy v. Union of India, W.P. (Criminal) No. 184 of 2014, which upheld criminalization of defamation.
- <sup>30</sup> Shreya Singhal v. Union of India (2013) 12 SCC 73.
- <sup>31</sup> Shreya Singhal v. Union of India (2013) 12 SCC 73.
- <sup>32</sup> §§ 370 and 370A, Indian Penal Code 2013. These amendments expand the definition of trafficking and related exploitation, in line with India's obligations under the Palermo Protocol.
- <sup>33</sup> Specifically, the Training of Trainers (ToTs) programme for law enforcement agencies and Judicial Colloquiums for judges and magistrates.
- <sup>34</sup> Bachpan Bachao Andolan v. Union of India (2014) 16 SCC 616.
- <sup>35</sup> Amongst others, National Legal Services Authority's NALSA (Victims of Trafficking and Commercial Sexual Exploitation) Scheme 2015 is meant to provide legal services to address concerns of victims of trafficking; Swadhar Greh Scheme seeks to provide temporary accommodation to women in difficult circumstances. Through the Ujjwala Scheme, a comprehensive scheme for prevention of trafficking and rescue, rehabilitation and re-integration of victims of trafficking and commercial exploitation, the Government has created capacity to rehabilitate above 8000 women and children. This is in addition to the capacity created by State/Provincial Governments. Annually about 10,000 women availed the facility during the last 2 years.
- <sup>36</sup> The following schemes are listed under the Act:
1. Indira Gandhi National Old Age Pension Scheme
  2. National Family Benefit Scheme
  3. Janani Suraksha Yojana
  4. Handloom Weavers' Comprehensive Welfare Scheme
  5. Handicraft Artisans' Comprehensive Welfare Scheme
  6. National Scheme for Welfare of Fishermen and Training and Extension

7. Janshree Bima Yojana and Aam Admi Bima Yojana
8. Rashtriya Swasthya Bima Yojana
- <sup>37</sup> Started in 1995, the NSAP comprises five schemes, namely –
  1. The Indira Gandhi National Old Age Pension Scheme (IGNAOPS), wherein assistance is provided to persons aged 60 years or above and belonging to a Below Poverty Line (BPL) family;
  2. The National Family Benefit Scheme, wherein upon the death of the primary breadwinner aged 18-59 years, the BPL household is entitled to compensation amount;
  3. Indira Gandhi National Widow Pension Scheme (IGNWPS), wherein BPL widows aged 40-79 years receive pension benefits;
  4. Indira Gandhi National Disability Pension Scheme (IGNDPS), wherein BPL persons with severe or multiple disabilities and aged 18-79 years receive pension benefits.
  5. Annapurna Scheme, wherein the old-aged beneficiary is entitled to 10 kg free food grains per month.
- <sup>38</sup> Contributors to this scheme will be eligible for pension on a monthly basis after a certain period of contributions.
- <sup>39</sup> Over 37.1 million smart cards had been issued under this scheme as of 30<sup>th</sup> April 2014. The programme targets covering 70 million households by 2017.
- <sup>40</sup> The Scheme covered 45.4 million beneficiaries by the start of 2014–15.
- <sup>41</sup> Dealing respectively with Wages, Industrial Relations, Social Security and Welfare, and Safety and Working Conditions.
- <sup>42</sup> National Council for Cooperative Training and the National Centre for Cooperative Education. The Council conducts training programmes as per the needs of cooperative sector. Through such training, participants are equipped with the necessary knowledge, skills and aptitude required to manage the cooperative enterprises. 26934 persons have been the beneficiaries of these training programmes in the year 2016–17 (up to September 2016).
- <sup>43</sup> So far over 20 million youth have been trained under this programme.
- <sup>44</sup> Deen Dayal Antyodaya Yojana i.e. National Rural Livelihood Mission (NRLM) (covering 864,768 beneficiaries under the 12<sup>th</sup> 5 Year Plan (up to September, 2016); The Prime Minister's Employment Generation Programme (PMEGP); National Skill Development Fund (NSDF); Sampoorna Gramin Rozgar Yojna (set up with the objective of providing additional wage employment in all rural areas and thereby provide food security and improving nutritional levels. A secondary objective is to create a durable community, social and economic assets and infrastructural developments in rural areas. Between 2012 and 2016, Rs. 1,693.5 billion was spent on this scheme and benefited around 350 million persons).
- <sup>45</sup> Many such schemes affirmatively target excluded communities for financial inclusion, promotion of entrepreneurship, and for facilitating other avenues of income generations.
- <sup>46</sup> S. 66, S. 22, S. 47 of the Factories (Amendment) Bill, 2014.
- <sup>47</sup> Women Cooperative Education Field Projects. Under this, the National Cooperative Union of India has catalyzed the formation of 270 SHGs with 2501 members. Further, 10098 women availed benefits through several income generating activities. In 2016-17 (up to September, 2016) 3831 events were conducted for 44941 participants under this programme).
- <sup>48</sup> The mission has covered 32.4 million rural poor households and mobilized around 2.64 million Self Help Groups, since its inception. That India has the largest women self-help group network, and that 80% of micro-credit loans are utilized by women, reflects the success of these schemes.
- <sup>49</sup> Support to Training and Employment Programme for Women (STEP) Scheme; National Mission For Empowerment of Women. At its 52nd meeting in 2014, the Governing Body of Rashtriya Mahila Kosh set a target of assisting ten lakh women over the next three years.
- <sup>50</sup> Rajiv Gandhi National Creche Scheme for Children of Working Mothers. There are 23,923 creches as of January, 2015.
- <sup>51</sup> Draft National Policy for Women, 2016.
- <sup>52</sup> Further, the National Skill Development Corporation has set up the Domestic Workers Sector Skill Council in early 2016 to ensure better employment prospects for domestic workers through skills development.
- <sup>53</sup> Direct Benefit Transfer; Mahatma Gandhi National Rural Employment Act, 2005 (MNREGA) (In the financial year 2015-16, the Government had made a budgetary provision of Rs 346.99 billion for MGNREGA and in the financial year 2016-17, Rs 385 billion has been allocated for the same. Up to 18th February, 2015, 38 million households have been provided employment. The share of SCs, STs and Women is 22.6 per cent, 16.8 per cent and 55.1 percent respectively. The share of women in total person-days generated is well above the stipulation of 1/3 as per the Act. Now, at least 60 per cent of the work in terms of the cost in the district will be taken up for the activities related to development of land, water and trees). India has set aside funds amounting to Rs. 2.05



- billion for Self Help Groups under the National Rural Livelihoods Mission, which was utilized to enter 32,573 villages, in 2013-14. *See also*, Deen Dayal Upadhyaya Grameen Kaushalya Yojana – Skill Development for Inclusive Growth.
- <sup>54</sup> In 2012, India launched the ICDS Systems Strengthening and Nutrition Improvement Project (ISSNIP) with the assistance of the World Bank to improve the implementation of ICDS. The Kishori Shakti Yojana years has also been started under ICDS to improve the nutritional status of adolescent girls between the age of 11–18.
- <sup>55</sup> For this purpose, the Government has organized awareness campaigns, advertisements and mass cleanliness drives in both rural and urban areas.
- <sup>56</sup> As on 30 September, 2016 a total of 90,006 villages and 27 districts of the country have been declared ODF.
- <sup>57</sup> 241.51 lakh Individual household latrines (IHHLs) have been constructed from 2.10.2014 to 30.9.2016 under SBM(G). In addition, 15.30 lakh IHHLs have been constructed under MGNREGS since 2.10.2014. 90,006 villages have been declared Open Defecation Free (ODF) as on 30.9.2016. Also 27 districts have been declared ODF.
- <sup>58</sup> 226,000 toilets for boys and 191, 000 toilets for girls have been constructed from 15.8.2014 to 15.8.2015 under the Swachh Vidyalaya Campaign.
- <sup>59</sup> This law prohibits the employment of persons as manual scavengers, the manual cleaning of sewers and septic tanks without protective equipment, and the construction of insanitary latrines.
- <sup>60</sup> The Smart City Mission was launched on 25 June 2015. Since the launch of the Mission and till September, 2016, total Rs. 47.01 billion has been allocated by Government of India under Smart Cities Mission. So far, 60 cities (20 cities in Round 1 in January, 2016, 13 cities in fast track round in May, 2016 and 27 cities in Round 2 in September, 2016) have been selected for development as Smart Cities under the Mission. Since the launch of the Mission and till date, Rs. 45.72 billion has been released to States/UTs under Smart Cities Mission.
- <sup>61</sup> Pradhan Mantri Gramin Aawas Yojana, 2016. The Government proposes to improve the standards of living conditions by providing pucca houses to all rural poor by 2022 and the Ministry of Rural Development has launched schemes to provide assistance to landless poor, and is offering grants to construct houses in hilly areas and plain areas, wherein 15.92 lakh houses out of the targeted 24.81lakh houses were constructed in the year 2013-14. As of date, Rs. 150 billion has been allocated under this scheme, benefiting over 13.35 million beneficiaries between 2012 and 2016; Rajiv Gandhi Grameen Viduyutikaran Yojana. The Rajiv Rinn Yojana scheme; Rajiv Awas Yojana Scheme.
- <sup>62</sup> 15% of financial and physical targets under National Urban Livelihoods Mission are earmarked to benefit people below the poverty line from minority communities. Under the Basic Services to the Urban Poor (BSUP)/Integrated Housing & Slum Development Programme (IHSDP) components of JNNURM, 15% of the Central allocation is to be earmarked for the Minority communities. States/UTs were requested to give priority to the cities/slums predominantly inhabited by minority communities (i.e. where the minority population is 25% or more).
- <sup>63</sup> E. R. Kumar & Others Vs Union of India & Others, WRIT PETITION (CIVIL) No. 572 of 2003 dated 11/11/2016 (Supreme Court of India).
- <sup>64</sup> The decision making power in relation to land acquisition affecting areas covered under the Act vests with the local self-government bodies.
- <sup>65</sup> National Road Map for Kala-Azar Elimination, August 2014.
- <sup>66</sup> The National Mental Health Programme consists of various district level and tertiary/central level activities in the country. Support has been provided to establish 18 centres of excellence in the field of Mental Health and to strengthen/establish 39 post graduate training departments in mental health specialities. Additionally, the National Mental Health Programme supports activities in 339 districts.
- <sup>67</sup> To further its commitment to improving maternal and child health, the Government has increased allocation under the scheme from Rs. 16.06 billion in 2011–12 to Rs. 17.62 billion in 2013–14.
- <sup>68</sup> See also, Universal Immunization Programme, Janani Suraksha Yojana, Janani Shishu Suraksha Karyakaram Essential and Emergency Obstetric Care, Navjat Shishu Suraksha Karyakaram, Special Newborn Care Units, Newborn Stabilisation Units, Newborn Care Corners, Home Based Newborn Care, Kangaroo Mother Care, establishment of Nutritional Rehabilitation Centres. The Rashtriya Bal Swasthya Karyakaram (RBSK) was launched in 2013 to provide strategic interventions and identification of deficiencies, diseases and development delays in children. In furtherance of the Global Every Newborn Action Plan (ENAP), the India Newborn Action Plan has been launched to take forward the Global Strategy for Women’s and Children’s Health. Mission Indradhanush, launched in 2015, seeks to immunize children against seven life-threatening but vaccine preventable diseases.
- <sup>69</sup> Targeted Interventions (TI) have been made by NACO through schemes which involve providing



- care and counselling through support group meetings where discussions on issues like sexual identity, dealing with harassment and substance abuse, amongst others. A Link Worker Scheme has been introduced in rural areas around a community-centred model which will help build the area's capacity of HIV/AIDS prevention through building awareness, creating a demand for access to health services and reaching out to High Risk Groups.
- <sup>70</sup> Central assistance is also being provided to support the Free Drugs and Diagnostics Service Initiative, 2015 and to strengthen ambulatory services, human resources, community participation, primary health care services, family welfare centres, redevelopment of hospitals and dispensaries.
- <sup>71</sup> Pre-Matric Scholarship for SC students studying in classes IX and X.
- <sup>72</sup> [http://mhrd.gov.in/sites/upload\\_files/mhrd/files/upload\\_document/NOS-sudents-disabilities.pdf](http://mhrd.gov.in/sites/upload_files/mhrd/files/upload_document/NOS-sudents-disabilities.pdf)
- <sup>73</sup> For access to resources that facilitate a quality education, the National E-library has been set up with more than 1.5 million titles.
- <sup>74</sup> See also, National Fellowship for OBCs; New scheme of Interest Subsidy on educational loan for Overseas studies for OBC students; Dr. Ambedkar Pre-Matric and Post-Matric Scholarship Scheme for the DNT students; Nanaji Deshmukh Scheme of Construction of Hostels for DNT Boys and Girls; Dr. Ambedkar's Post-Matric Scholarship Scheme has been launched for Economically Backward Classes for OBCs.
- <sup>75</sup> Initiatives like E-Paathshala and SWAYAM (Study Webs of Active Learning for Young Aspiring Minds) facilitate this goal.
- <sup>76</sup> The Law Commission of India recently submitted a report on "Early Childhood Development and Legal Entitlements" which is under consideration by the Government.
- <sup>77</sup> To enable greater participation by women in the highest decision making bodies, the Women's Reservation Bill, which aims to introduce 33% reservations in Parliament, was introduced and is currently pending in Parliament.
- <sup>78</sup> See §§ 326A, 326B, 354A, 354B and so on, Criminal Law (Amendment) Act, 2013.
- <sup>79</sup> National Human Rights Commission, Scheme for Relief and Rehabilitation of Victims of Rape, 2005 and Scheme for Relief & Rehabilitation of Offences (by Acids) on Women and Children 2009.
- <sup>80</sup> Protection of Children from Sexual Offences Act, 2012 (POCSO Act).
- <sup>81</sup> Sexual Harassment of Women at Workplace (Prevention, Prohibition, Redressal) Act, 2013.
- <sup>82</sup> § 354A, Indian Penal Code 2013.
- <sup>83</sup> Amongst others, the Integrated Computer Aided Dispatch (CAD) is a platform which supports a Geographical Information System (GIS) Based Call Taking which will receive a distress call and dispatch a Global Positioning System (GPS) fitted Police vehicle to the spot of violence. Further, 150 units of Investigating Units on Crime Against Women (IUCAW) have been set up in different States/Union Territories to create a dedicated investigative capacity to fast track investigation.
- <sup>84</sup> The Ministry of Women and Child Development formulated the scheme of Setting up One Stop Centre (OSC) to support women affected by violence which is being implemented since 1st April 2015. Under the scheme, it has been envisaged that One Stop Centres would be set up across the country in phased manner. In the first phase, funds were released to 33 States/UTs. Further, 150 additional centres are taken up in second phase during 2016-17 which have been approved for 20 States/UTs. So far 20 centres have become operational.
- <sup>85</sup> The objective of the Policy is to enable greater protection, participation and education of children in addition to improving their health and development.
- <sup>86</sup> The law stems from the recognition that children constitute a large segment of the Indian population, and that the future social, economic and political development of the country depends on their wellbeing. India is committed to protecting the rights of children, to prevent exploitation in all forms and to create a better world for the next generation.
- <sup>87</sup> The number of children mainstreamed into formal education under this scheme increased from 72,976 in 2012-13 to 116,957 in 2014-15. While the expenditure on NCLP has been significantly reduced in recent years, there has been a simultaneous increase in allocation of funds for various education related welfare schemes targeting vulnerable and marginalized communities. This realignment of funds ensures targeted delivery of scheme benefits to such communities.
- <sup>88</sup> Accessible India Campaign: Creation of Accessible Environment for Persons with Disabilities (Department of Empowerment of Persons with Disabilities & Ministry of Social Justice and Empowerment, Government of India). India has launched the National Action Plan for Skill Development for 2.5 million persons with disabilities by 2022. Model Building Byelaws have been revised in March 2016 which contain separate provisions for persons with disabilities, older persons and children. These rules are applicable to all buildings and facilities used by the public. India joined a group of countries in voicing our support for inclusion of the needs of persons with disabilities in the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030. As a member of the Asia Pacific Group, India recently hosted Working Group Sessions on Asia Pacific Decade of

Persons with Disabilities constituted under the United Nations Economic and Social Commission for Asia and Pacific (UNESCAP) for implementation of the Incheon Strategy- Make the Right Real for Persons with Disabilities.

<sup>89</sup> Construction of Colleges for the Deaf in Five Regions of the Country; Research on Disability Related Technology, Products, and Issues; Central Sector Scheme of “Support for Establishment/Modernization/Capacity Augmentation of Braille Presses”; Pre-Matric and Post-Matric Scholarships for Students with Disabilities; Rajiv Gandhi National Fellowship for Providing Scholarships to Students with Disabilities to Pursue Programmes; Provision of Travelling Allowance for an Attendant/Escort Accompanying a Government Servant with Disabilities on travel during tour/training; National Overseas Scholarship for Students with Disabilities for Studying Abroad; Aids/devices for Leprosy-Affected Persons; Aids/devices for visually-impaired persons; National Fellowship Scheme for Persons with Disabilities for pursuing M.Phil/Ph.D. courses; Scheme of Financial Assistance for Skill Training of Persons with Disabilities; Scheme of Setting up of State Spinal Injury Centres.

<sup>90</sup> Naz Foundation v. Government of NCT160 DLT 277.

<sup>91</sup> Suresh Kumar Koushal and Anr. v. Naz Foundation and Anr. (2014) 1 SCC 1.

<sup>92</sup> Naz Foundation Trust v. Suresh Kumar Koushal 2016 (2) SCALE 553.

<sup>93</sup> National Legal Services Authority v. Union of India (2014) 5 SCC 438, 20.

<sup>94</sup> Id at 55.

<sup>95</sup> National Legal Services Authority v. Union of India (2014) 5 SCC 438.

<sup>96</sup> For example, some states like West Bengal and Tamil Nadu have instituted Transgender Development Boards, which have taken steps to introduce transgender-friendly washrooms in universities, supply transgender persons with health insurance and ration cards, and devise transgender-specific pension schemes. The Ministry of Social Justice & Empowerment recently took cognizance of bonded labour practices specific to transgender communities and reached out to help them.

<sup>97</sup> Implementation of Sachar Committee Recommendations (Status Report as on 31st March, 2015).

<sup>98</sup> 935 member companies of the Confederation of India Industry have adopted the Voluntary Code of Conduct. 260,174 candidates from SC/ST community have been trained in vocational skills; 128,362 students from SC/ST community have been provided scholarships and 106 entrepreneurship development training programmes have been held. 478 member companies of the Federation of Indian Chamber of Commerce and Industry have adopted the Voluntary Code of Conduct. They awarded 2,493 scholarships to SC/ST students and trained 261,750 persons belonging to these communities. In addition to this, 38,380 students belonging to the SC/ST communities have been provided free education. 1,038 member companies of the Associated Chamber of Commerce and Industry of India have adopted the Voluntary Code of Conduct. 35,956 candidates have been trained under the Skill Development Programme and 3,387 students belonging to SC/ST communities have been provided scholarships to study in premier institutions. 3,830 students have received entrepreneurship development programmes.